This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

6000081387X

DÉCOUVERTES

ARCHÉOLOGIQUES

FAITES A NIMES ET DANS LE GARD

PENDANT L'ANNÉE 1873.

23

Nimes, typ. Clavel-Ballivet, rue Pradier, 12.

DÉCOUVERTES

ARCHÉOLOGIQUES

FAITES A NIMES ET DANS LE GARD

PENDANT L'ANNÉE 1873;

PAR

M. Eug. GERMER-DURAND,

Bibliothécaire de la ville de Nimes; membre non-résidant du Comité des Sociétés Savantes; Membre de l'Académie du Gard, de l'Institut des Provinces; correspondant de la Société Bibliographique de Paris, et de la Société Archéologique de Montpellier, etc.

PREMIER ET SECOND SEMESTRES.

NIMES

CHEZ A. CATÉLAN, LIBRAIRE

11 — RUE THOUMAYNE — 11

1876

221. e 413.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

faites à Nimes et dans le Gard, pendant l'année 1873.

PREMIER SEMESTRE.

Janvier 1873.

I. — *Le tombeau de la fille d'Annibal.* — Le passage d'Annibal à travers le pays arécomique au moment où il se préparait à franchir le Rhône, a laissé dans nos contrées de profonds souvenirs. Bien que, pour traverser le grand fleuve, le général Carthaginois n'ait pas eu à passer la petite rivière de la Cèze, si ce passage a eu lieu, comme beaucoup de savants s'accordent à le penser, au-dessous de Laudun, au lieu dit *l'Ardoise*, en face de l'île de la *Piboulette*, les habitants de La Roque montrent aux étrangers, au-dessus de la petite cataracte du *Sautadet*, le piédestal d'une croix, qui

n'est autre chose qu'une pierre tumulaire romaine qu'ils disent être l'épitaphe du tombeau de la fille d'Annibal, laquelle (d'après leur récit) se serait noyée dans la Cèze en voulant traverser cette rivière, au-dessus du *Sautadet*. L'éléphant qui la portait aurait été entraîné par les rapides qui se forment en cet endroit, surtout au moment des grandes eaux.

Je n'ai pas besoin de dire que cette historiette, due à l'imagination de quelque savant de village et répétée de confiance par les paysans, n'est en rien justifiée par l'inscription. Il est vrai que la pierre est très-fruste, que c'est le tombeau d'une jeune fille, morte à l'âge de vingt ans ; mais voilà tout.

D · M
I V L I A E
VIRILLIAE
[*QVAE*]VIX[*IT*
AN]XX
.....

D(is) M(anibus) Iuliae Virilliae, [*quae*] *vix*[*it an(nos)*] *viginti*.....

« Aux manes de Julia Virillia, morte à l'âge de vingt ans (son père a élevé ce tombeau) ».

La pierre est très-simple, les caractères en sont assez gauchement tracés, le commencement et la fin des lignes ne sont pas à égale distance de la moulure qui sert d'encadrement. — Hauteur de la pierre : 0m45 ; largeur, 0m37.

II. — *Inscription de Gratilla Successa.* — Ménard a donné fort inexactement le texte de cette inscription (t. VII, p. 470). Je ne sais pourquoi, lui, d'ordinaire si fidèle reproducteur des lectures de Guiran, a, cette fois, préféré transcrire les Bénédictins DD. Martenne et Durand (*Voy. litt.*, partie I, p. 306). Au moins Guiran, ou la personne qui lui a transmis copie de cette inscription, avait gardé l'ordre des lignes.

Heureusement elle existe encore à Seynes, encastrée dans la même maison où elle l'était déjà au commencement du XVIIe siècle ; et, grâce à un estampage qu'a bien voulu relever pour moi notre confrère, M. Gr. Charvet, je puis en donner une lecture définitive :

D · M
GRATILLA[1] E
·SVCCESSAE
FIL · ANN · XIX
KARANTIA
SVCCE(2)SSA · MATE(3)R

D(is) M(anibus). Gratillae Successae, fil(iae), ann(orum) undeviginti, Karantia Successa, mater.

« Aux mânes. A ma fille Gratilla Successa, morte à l'âge de dix-neuf ans, moi, Karantia Successa, sa mère, j'ai élevé ce tombeau ».

(1) L'L et l'A sont liés.
(2) L'E est dans le C.
(3) Le T et l'E sont liés.

La *gens Carantia* ou *Karantia* (c'est la même), n'était représentée sur nos listes que par un affranchi et une affranchie, *T. Carantius Daphnus* et *Carantia Tyché* (1). Notre *Karantia Successa* porte un *cognomen* qui, sans être emprunté à la langue grecque, est fréquemment porté par des affranchis ; aussi n'affirmerai-je pas qu'elle et sa fille *Gratilla* fussent des personnes de condition libre ; mais ce que je puis affirmer, c'est que ces trois personnes, Daphnus, Tyché et Successa, ont appartenu à la même famille. La lecture *Barantia*, admise par les Bénédictins et par Ménard, est fausse ; la pierre porte lisiblement un K, et la *gens Barantia* n'a jamais existé.

III. — *Matapan de Jacques Tiepolo, doge de Venise* (1228-1249). — Une personne de Saint-Gilles m'a confié, pour la lui déterminer, une petite monnaie d'argent qu'elle avait trouvée dans une terre du domaine d'Espeyran, près de Saint-Gilles, où (m'a-t-elle dit) on en rencontre assez fréquemment. C'est un *matapan* ou *gros vénitien*, assez rare et que j'aurais voulu acquérir pour notre médaillier, qui n'en a pas ; mais on n'a pas voulu me le vendre.

En voici la description :

IA · TEVPL · DVX · VENETI. *Ja*[*cobus*] *Teup*[*u*]*l*[*us*], *dux Veneti*[*arum*].

Dans le champ à gauche, le doge debout ; à

(1). *Catal du Musée* (édit. 1863), p. 62.

droite, S. Marc nimbé, dont les initiales (S. M. *S*[*anctus*] *M*[*arcus*]), placées derrière sa tête, interrompent la légende avant le mot VENETI. Le Saint offre au doge un étendard en signe d'investiture. Le long de la hampe de cet étendard, le mot DVX est ainsi disposé : $\frac{D}{V}$.

℟ $\overline{IC}$—$\overline{XC}$. Notre Seigneur Jésus-Christ, assis sur un trône, vu de face et bénissant.

Le type de ces monnaies est servilement copié sur celui des monnaies byzantines contemporaines, dont le revers est absolument identique. Quant au droit, il n'y a de différence que dans les noms de la légende : S. Marc y remplace S. Démétrius ; mais les personnages sont dans la même attitude.

Ph. Argelati (*de Monetis Italiæ*, Milan, 1750, t. I, p. 45, tab. XXXVII) a publié ce matapan de Jacques Tiepolo ; mais sa gravure, aussi bien que son texte, reproduit incomplètement le dernier mot de la légende du droit, qu'il lit VENET, tandis qu'il y a incontestablement VENETI, pour VENETI*arum*.

Le *Trésor de Numismatique* (*l'Art monétaire*, p. 60, pl. XXX, n° 3) a publié le matapan de Laurent Tiepolo, l'un des successeurs de Jacques. Il ne diffère de celui que nous venons de décrire que par la première lettre de la légende : LA·TEVPL au lieu de IA·TEVPL.

Le dogat de Jacques Tiepolo est l'un des plus longs et des plus dramatiques. La lutte des Vénitiens contre leur implacable ennemi Jean Vatatsès, empereur grec de Nicée, y occupe une place im-

portante. C'est Jacques Tiepolo qui, au mois d'août 1234, ratifia le traité d'alliance conclu par l'ambassadeur de la république, Georges Marsilio, avec Léon Gabalas, qui s'intitule César et seigneur de Rhodes (1) et qui s'était révolté contre son suzerain, l'empereur de Nicée.

IV. — *Inscription chrétienne provenant de l'église de Saint-Laurent.* — Au mois de janvier 1873, mon confrère M. Flouest m'invita à aller voir avec lui quelques inscriptions antiques dont on lui avait signalé l'existence dans la cour d'une maison de la rue Traversière, au-delà du Cours-Neuf. La première pierre qui appela notre attention est encastrée dans le mur d'un petit cellier et doit provenir de l'église Saint-Laurent, qui se trouvait dans ce quartier, et dont les ruines ont disparu depuis le XVIe siècle, *etiam periere ruinæ.* Cette pierre est taillée en forme de livre ouvert. Au-dessus du livre, on distingue une tête de bœuf; et sur chacune des marges, les pieds de devant du même animal, qui tient le livre entrouvert. J'avais rencontré un grossier croquis de cette pierre dans les recueils manuscrits de Rulman et de Guiran (p. 32, *Nemausi, apud J. Boudetum*) ; mais je la croyais perdue. On y lit :

(1) Voir l'analyse de ce traité dans la *Numism. de Rhodes,* par M. G. Schlumberger (*Rev. Arch.*, t. XXXI, p. 237).

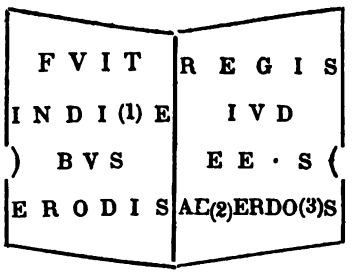

Fuit, in diebus [H]erodis, regis Jude[a]e, sacerdos.

« Il y eut, au temps d'Hérode, roi de Judée, un prêtre ».

Lors même que nous ne saurions pas que, dans la symbolique chrétienne, le bœuf est la caractéristique de S. Luc, ce texte, emprunté au verset 5 du chap. I de son évangile, suffirait pour faire reconnaître que l'on a voulu représenter cet évangéliste. S. Mathieu, S. Marc et S. Jean, figurés aussi par leurs caractéristiques, l'Homme, le Lion et l'Aigle, occupaient sans doute les trois autres faces d'un chapiteau auquel je suppose que cette sculpture a appartenu.

V. — *Inscription inédite de S. Elius Straton.* — A côté de la pierre dont je viens de parler, nous en trouvâmes une autre; c'est l'épitaphe d'un sévir augustal :

(1) L'I est dans le D.
(2) L'A et le C carré sont liés.
(3) L'O, extrêmement allongé, est en travers sur l'S.

IIIIVIR·AVG
SEX·AELIO
STRATONI
ABESCANTVS
LIB

Sextumviro Aug(ustali) Sex(to) Aelio Stratoni Abescantus, lib(ertus).

« Au sévir augustal Sextus Elius Straton, son affranchi Sextus Elius Abescantus (*sic*) a élevé ce tombeau ».

Je relève tout d'abord ce *cognomen* d'*Abescantus,* altération de la véritable forme *Abascantus.* Ce surnom servile était assez commun, parce que la superstition des parents aimait à le donner à leurs enfants, croyant ainsi les mettre à l'abri du *mauvais sort,* du *mauvais œil,* de la *jettatura.* Il est emprunté, comme toujours, à la langue grecque, ἀβάσκαντος, « inensorcelable », si le mot était français.

La *gens Aelia* compte des membres assez nombreux sur nos listes épigraphiques, mais avec le prénom *Quintus* ou *Titus.* La plupart sont des affranchis. Le sévir augustal T. Elius Straton n'était lui-même qu'un affranchi.

VI. — *Epitaphe de la famille Praden, dans l'église de Marguerittes.* — J'ai relevé, sur le pavé de l'église paroissiale de Marguerittes, qui va bientôt être remplacée par une église nouvelle, l'inscription suivante. J'ai suppléé du mieux que j'ai pu les commencements de lignes, cachés par un banc qu'il a été impossible de déplacer.

HIC IACET
..... PRADEN · NOTARIVS · REGIVS
CONIVX] CATHARINÆ · JAILHON
QVI · HANC · CRI]PTAM · PRO · SE · SVISQ · POSTERIS
CON]STRVXIT · ANNO · MDCLXXXXI
TVMVL[O · AVIS · VXORIS · SVÆ · C.. NEXO
ANNO MDCXI

DOMINVS] PETRVS · PRADEN · IPSIVS · FILIVS
NOTARIV]S · REGIVS · ET · IVDICIS · VICEM
GERENS]IN · HOC · LOCO · MARGVERITES
HVNC · L]APIDEM · PRO · SE · ET · SVIS
SVCCE]SSORIBVS · APPOSVIT
ANNO · MDCLXXXXVI
REQV]IESCANT · IN · PACE

Hic jacet N. Praden, notarius regius, [conjux] Catharinæ Jailhon, [qui hanc cri]ptam pro se suisq[ue] posteris con[struxit] anno millesimo sexcentesimo nonagesimo primo; [tumul]o avis uxoris suæ c[on]nexo, anno millesimo sexcentesimo undecimo.

[Dominus] Petrus Praden, ipsius filius, [notariu]s regius et judicis vicem [gerens] in hoc loco Marguerites, [hunc l]apidem pro se et suis [succe]ssoribus apposuit, anno millesimo sexcentesimo nonagesimo sexto. [Requ]iescant in pace.

« Ci gît N. Praden, notaire royal, époux de Catherine Jailhon, lequel a fait construire ce caveau pour lui et ses descendants, en l'année 1691, et y a réuni la sépulture des grands-parents de sa femme, morts (?) en l'année 1611.

« Monsieur Pierre Praden, son fils, notaire royal et lieutenant de juge en ce lieu de Marguerites, y

a joint cette pierre pour lui et ses successeurs, en l'année 1696. Qu'ils reposent en paix ! »

La famille Praden a tenu, pendant près de deux siècles, l'office de notaire à Marguerittes, et il existe, sur le territoire de cette commune, au sud-ouest du village, à la source du ruisseau de Luc, un domaine rural de ce nom qui lui a appartenu. Est-ce la famille Praden qui a laissé son nom à ce domaine, ou bien au contraire le lui a-t-elle emprunté ?

VII. — *Inscription inédite de Q. Fabius Atticus.* — Sur le territoire de cette même commune de Marguerittes, au quartier de Font-Iby, j'ai estampé, sur une pierre qui sert d'évier dans la métairie de M. Cyrice Boyer, l'inscription dont voici le texte :

Q ⊂ FABIO
FRVTICIS ⊂ L
ATTICO ⊂ EXS
TESTAMENTO

Q(uinto) Fabio, Fruticis l(iberto), Attico, exs testamento.

« A Quintus Fabius Atticus, affranchi de Quintus Fabius Frutex, en exécution de son testament ».

Déjà en 1862, notre confrère M. Ollive-Meinadier avait relevé et communiqué à l'Académie (1)

(1) *Mém. de l'Acad. du Gard*, année 1862, p. 215.

une inscription trouvée dans un champ de ce même quartier de Font-Iby ou Font d'Arquières, ne portant que ces mots : Q. FABIO || DONATO. Voilà donc trois membres de la *gens Fabia* qui ont vécu et qui sont morts sur ce point du territoire de Marguerittes, où ils possédaient sans nul doute une villa.

VIII. — *Inscription de Cécilius Cassibratus.* — C'est encore sur le territoire de Marguerittes, dans le mur de soutènement d'un champ, près du *pont de Couloures*, que j'ai estampé un grand fragment d'inscription dont les lettres ont 0m10 de hauteur, sur une pierre provenant des ruines de *Saint-Thomas de Couloures*, église rurale qui était située tout près de là. Gruter est le premier qui ait publié ce fragment (1), mais très-inexactement lu. Il en indique l'emplacement à Nimes ; Guiran aussi ; mais aucun de ceux qui l'ont reproduite jusqu'à présent n'avait vu la pierre, qui n'a jamais été à Nimes. Voici ce que porte mon estampage.

...ECILIVS·CASSIBR....
....TIO·TAGASSI·F·BITVLLAI..

Ce texte, assez différent de celui de Gruter, comme on peut le voir en les comparant, nous a permis de tenter la restitution suivante, conjecturale sans doute et contestable en certains

(1) C'est de ce texte inexact de Gruter que Zeuss (*Gr. C.*, [13] a tiré la forme *Casibratius*, qu'il faut désormais corriger.

points, mais qui nous rend pourtant deux noms d'homme et un nom de lieu celtiques.

L·CA]ECILIVS·CASSIBR[*ATVS*
C·ANDOLA]TIO·TAGASSI·F·BITVLLA[*NO*

[*L(ucius) Ca*]*ecilius Cassibr*[*atus C(aio) Andola*]*tio, Tagassi f(ilio), Bitulla*[*no*].

« Lucius Cécilius Cassibratus a élevé ce tombeau à Caius Andolatius, fils de Tagassus, de Bédilhan ».

L. CA]ECILIVS. Si j'ai choisi le prénom L(*ucius*) préférablement à tout autre, c'est que c'est celui que je trouve le plus souvent accolé, sur nos pierres, au *gentilitium* CAECILIVS.

Quant aux deux lettres CA, par lesquelles je complète ECILIVS (et non ECLIVS, Gruter), elles se présentent si naturellement à l'esprit, qu'il ne viendra à la pensée de personne de contester la vraisemblance de ce supplément.

CASSIBR[*ATVS* est un nom évidemment celtique, composé des deux éléments *cassi* et *bratu* (*cassi*, dont j'ignore la signification, est très-fréquent; Zeuss et Pictet traduisent *bratu* par *judicium*).

La multiplicité des noms celtiques romanisés qui se rencontrent dans cette inscription m'a fait penser que le premier mot de la seconde ligne, dont il ne nous reste que les trois dernières lettres TIO, devait être aussi un nom celtique; et celui d'*Andolatius*, qui m'est fourni par une inscription du Nymphée (nº 31), m'a paru d'autant mieux convenir que, comme on peut le voir sur l'autel votif à Némausus trouvé en 1742, le T qui com-

mence la quatrième syllabe dépasse, comme ici, d'un tiers la hauteur des autres lettres.

Je n'ai rien à dire de *Tagassus* ou *Tagassius*, sinon que, ce nom n'est pas latin, et qu'il doit être celtique.

BITVLLA[*NO*]. Sur presque toutes les inscriptions celtiques jusqu'ici connues, le nom propre est suivi du nom d'origine. Voilà pourquoi j'ai fait de *Bitullano* l'ethnique d'Andolatius. Ce nom de localité nous est déjà donné par l'inscription celtique du Nymphée (nº 68), sous la forme BIΔIΛΛANO, aujourd'hui *Bédilhan, Puech-Pétilhan*, commune de Calvisson (1). — *Betulla* est, d'après Pline (2), le nom gaulois du « genêt épineux ».

Février 1873.

I. — *Inscription de Titia Sévérina.* — Ménard (t. VII, p. 362) a publié, d'une manière incomplète, conformément à la lecture imparfaite de Guiran (Msc., p. 124), une inscription qu'un estampage pris avec soin me permet de donner intégralement:

D M
TITIAE
SEVERINAE
IVVENALIS
OCTAVI · F
VXSORI · OPT

(1) Voir mon *Dict. top. du Gard*, à l'article *Bédilhan*.
(2) Apud Zeuss, *Gr. C.*, p. 1118.

D(is) M(anibus) Titiae Severinae. Iuvenalis, Octavi(i) f(ilius), uxsori opt(imae).

« Aux manes de Titia Sévérina. Juvénalis, fils d'Octavius, à la meilleure des épouses ».

La pierre sur laquelle est gravée cette inscription fait partie du parapet d'un ponceau, sur un fossé du Mas-de-Ville, maison de campagne du lycée de Nimes, située dans la plaine, à un quart d'heure de la ville. Au commencement du XVIIe siècle, cette maison de campagne appartenait au trésorier de la sénéchaussée, Antoine de Fontfroide, comme nous l'apprend l'indication du Msc. de Guiran : *Nemausi, prope villam D. de Fonfrede, thesaurarii.*

II. — *Personnage servant de marque de fabrique sur le culot d'un petit vase en verre trouvé au Cours-Neuf.* — Dans un double cercle de 0m018 de diamètre, on voit un personnage nu, marchant à droite. Son bras droit levé porte un marteau ; de sa main gauche, il tient suspendu un objet triangulaire, qui est peut-être un niveau, ou une bourse ? — Comme il arrive toujours dans ces sortes d'empreintes, qui s'affaissent et se déforment à la cuisson, les contours peu précis des objets et leur extrême petitesse ne permettent pas de les distinguer nettement.

Ce qui reste, attaché au culot, des parois remarquablement minces (à peine un demi-millimètre d'épaisseur) indique un vase à forme presque plate plutôt qu'une fiole.

III. — *Intaille sur cornaline.* — Forme ovale. — 0m016 en largeur, — 0m011 en hauteur.

Femme à tête radiée, vue de face, assise sur un lion en course. Sa main gauche est levée; sa main droite étendue tient un objet de forme ovale, qui pourrait être un fruit. Sur ses jambes pendantes et raides, on distingue les plis d'une étoffe légère et transparente.

Le lion est d'un bon style et d'un beau mouvement ; la femme, au contraire, a quelque chose de grêle et de raide qui rappelle la gravure égyptienne ou orientale.

En même temps que cette cornaline, provenant des fouilles du Cours-Neuf, a été trouvée une petite tessère (?) en pâte de verre, fond brun luisant, avec filets blancs; diamètre 0m012 à 0m013.

IV. — *Inscription inédite de M. Cominius Emilianus.* — En faisant agrandir et reconstruire en majeure partie la maison que le docteur Timothée Baumes s'était fait bâtir, à la fin du siècle dernier, entre la rue et le quai Roussy, et qui, devenue, depuis quelques années, la propriété de M. Théod. Boyer, porte aujourd'hui le nº 47 de la rue Roussy, M. J.-B. Laurent, architecte, mit de côté une pierre d'assez grande dimension portant une inscription très-fruste. Averti par lui, je priai M. Théod. Boyer de permettre qu'elle vînt prendre place dans les collections de la ville; ce qu'il accorda avec un empressement digne d'éloges (1).

(1) M. Th. Boyer avait déjà donné à la ville, sur la demande de M. A. Pelet, une autre inscription trouvée à sa maison de campagne de Courbessac (*Catal. du Musée*, édit. 1863, p. 69).

Cette pierre, qui porte le *cursus honorum* d'un personnage nommé *M. Cominius Aemilianus*, est malheureusement très-fruste du côté droit, et presque entièrement rongée par l'action de l'eau courante ; ce qui en rendait la lecture bien difficile. Mais je me suis souvenu que ce nom de *M. Cominius* figure aussi en tête d'une inscription *ad honores* déposée au Temple de Diane, et qui, par une singulière coïncidence, est tout à fait fruste du côté gauche et rongée, comme l'autre, par le frottement de l'eau courante. En m'aidant de ce qui subsiste de chacune d'elles, je crois être parvenu à restituer le texte des deux inscriptions, sauf pour la fin de la cinquième et le commencement de la sixième ligne de l'inscription donnée par M. Th. Boyer.

Je commence par celle-ci, dont les trois premières lignes, presque entièrement conservées, nous donnent les prénom, nom et surnom du personnage en l'honneur duquel ces cippes ou bases de statues ont été dressés.

M · COMINIO
M · FIL · VOLT
AEMILIANO[·*EQ·PVB*]
HABENTI · [*QVAESTO*]
RI·AQVENS[.....
DA·OA.....[*FLA*]
MINI·PROV[·*PRAEF·VIG*]
ET · ARMOR · [*IIII VIR*]
AB · AERAR · [*PONTIF*]
VOCONT[*II·PATRONO*]

M(arco) Cominio, M(arci) fil(io), Volt(inia tribu), Aemiliano, [eq(uum) pub(licum) habenti, [quaes-

to]ri Aquens[i..... fla]mini prov(inciae), [praef(ecto) vig(ilum)] et armor(um), [quartumvir(o)] ab aerar(io), [pontif(ici)], Vocont[ii patrono].

« A Marcus Cominius Emilianus, fils de Marcus, de la tribu Voltinia, honoré d'un cheval public, questeur de la colonie d'Aix..... flamine de la province Narbonaise, préfet des vigiles et des armes, quartumvir des finances, pontife. Les Voconces à leur patron ».

Cette première inscription nous montre, dans la partie conservée et dont la lecture est indubitable, que les *Voconces* avaient élevé à Nimes un monument *ad honores*, probablement une statue, à un personnage important nommé *M. Cominius Emilianus.*

L'inscription suivante, publiée sans supplements, par M. A. Pelet, dans son *Essai sur le nymphée de Nimes* (1), peut maintenant être complétée.

M·COMINIO
[*M·FIL·*]VOLT
[*AEMILI*]ANO·EQ
[*PVBL·*]HABENT(2)I
[*FLAM·PRO*]VINC
[*QVAESTORI·*]COL
[*AQVENS*]·IIII VIR
[*AB·AER·P*]ONTIF
[*PR·VIG·ET·*]ARM
[*R·P·VOCONTI*]OR·F
[*ECIT·PATRO*]NO

M(arco) Cominio,[M(arci) fil(io)], Volt(inia tribu), [Aemili]ano, eq(uum) [publ(icum)] habenti, [fla-

(1) *Mémoires de l'Académie du Gard*, année 1852, p. 83-152.
(2) L'N et le T sont liés.

m(ini) pro]vinc(iae), [quaestori] col(oniae) [Aquens(is)], quartumvir(o) [ab aer(ario), p]ontif(ici), [pr(aefecto) vig(ilum) et] arm(orum), [R(es) P(ublica) Voconti]or(um) f[ecit patro]no.

« A Marcus Cominius Emilianus, fils de Marcus, de la tribu Voltinia, honoré d'un cheval public, flamine de la province Narbonaise, questeur de la colonie d'Aix, quartumvir des finances, pontife, préfet des vigiles et des armes. La communauté des Voconces a élevé cette statue à son patron ».

Je traduis « a élevé cette statue », parce que je pense que cette pierre, ainsi que l'autre, était une base de statue.

On remarquera que les honneurs sont les mêmes sur les deux inscriptions, mais qu'ils n'y sont pas énumérés dans le même ordre. On peut même dire que cette énumération sort des règles habituelles, ne suivant ni l'ordre ascendant ni l'ordre descendant et ne séparant point, selon l'usage observé sur la plupart des monuments de ce genre, les honneurs proprement dits d'avec les sacerdoces.

V. — *Inscription inédite de Q. Cosconius Onésimus.* — J'ai estampé, il y a déjà quelques années, au seuil d'un bâtiment rural, dans un enclos situé sur la route d'Arles et appartenant à M. Jules Martin, avocat, une inscription parfaitement conservée, qui est, je crois, restée inédite :

D · M
Q·COSCONI
ONESIMI
IVLIA·FIRMINA(1)
VXOR

D(is) M(anibus) Q(uinti) Cosconi(i) Onesimi, Iulia Firmina, uxor.

« Aux mânes de Quintus Cosconius Onésimus, Julia Firmina, son épouse ».

Nous possédons au Musée (*Catalogue*, édit. de 1863, p. 41) l'inscription d'une tombe élevée par un *Q. Cosconius Severus* pour sa femme *Ladé* et pour lui-même. Le Q. Cosconius de notre inscription, lequel était un affranchi, comme l'indique son *cognomen* grec *Onesimus*, appartenait certainement à la même famille.

VI. — *Autel votif à Jupiter et à Auguste.* — Il existe, au château de Saint-Privat, un autel votif à Jupiter et à Auguste, dont l'inscription, assez grossièrement tracée sur une pierre de 0m45 de haut, sur 0m25 de large, a été mal lue jusqu'ici par tous ceux qui l'ont publiée, depuis Grasser et Gruter jusqu'à Ménard. Un excellent estampage, que m'a transmis notre confrère, M. Gratien Charvet, en me faisant part d'une ingénieuse conjecture que lui a suggérée un examen attentif du monument, me permet d'en donner une lecture définitive :

(1) Les trois dernières lettres INA forment monogramme.

SANCTI
TATI
IOVIS·ET
AVGVSTI
SACRVM
LVCILI
CESTI

Sanctitati Iovis et Augusti sacrum Lucili(i) Cesti(i).

« Offrande de Lucilius Cestius à la sainteté de Jupiter et d'Auguste ».

Un éclat de la pierre, à l'angle inférieur de droite, n'a laissé subsister, de la roue à sept rayons, symbole ordinaire sur les autels votifs à Jupiter, qu'un quart de la circonférence et les extrémités de trois rayons. C'est là ce que Grasser a pris pour les débris d'un O, Guiran pour un Θ. Grasser, du reste, et Guiran n'ont fait que transcrire Gruter, qui, comme il nous l'apprend (t. I, p. x, 1), tenait sa copie de *Clusius*. Charles de l'Ecluse (*Clusius*), médecin et botaniste distingué du XVIe siècle, avait visité le château de Saint-Privat en 1554, à l'époque où il faisait à Montpellier des études de médecine, qu'il couronna, l'année suivante, par l'obtention du grade de docteur. Voici les quelques lignes dont Ch. de l'Ecluse accompagnait l'envoi à Gruter du texte de l'inscription : *In arce Sancti-Privati, sacellum est subterraneum, olim Iovi dicatum, ut indicant columnæ*

sustinentes fornicem, sub qua statua Iovis columnæ insidebat, cujus fragmentum superest cum hac inscriptione. Que la colonne dont un fragment porte cette inscription ait été, à l'époque de son érection, surmontée d'une statue de Jupiter, rien de plus vraisemblable, on peut même dire de plus certain ; mais que les colonnes et le cul de four (*fornix*) de la chapelle souterraine qui existait en 1554 à Saint-Privat fût un *sacellum olim Iovi dicatum*, c'est là ce que nous ne saurions admettre. Si le médecin botaniste avait mieux connu l'architecture du moyen âge, il n'aurait pas pris une petite chapelle romane pour un *sacellum* dédié à Jupiter.

Guiran (*Msc.*, p. 11), qui paraît avoir vu la pierre (car il reproduit exactement la disposition des lignes, ce que ne fait pas Gruter) n'accepte que sous bénéfice d'inventaire l'assertion relative à la statue de Jupiter et à son *sacellum subterraneum. Gruterus*, dit-il, *statuam Iovis superpositam affirmat (ex Clusio) columnæ in sacello subterraneo.*

Ménard n'a certainement pas vu la pierre, et, contrairement à ses habitudes de fidélité aux lectures de Guiran, il adopte celle de Gruter quant à la disposition des lignes (cinq au lieu de sept) ; puis il prétend établir, dans son commentaire, que Grasser et Guiran ont eu tort de lire, à la dernière ligne, l'un CESTIO, l'autre CESTI·Θ ; et que la véritable lecture est LVCILIVS || CESTIVS ; assertion erronée, et que réfute péremptoirement la seule vue de notre estampage.

VII. — *Inscription inédite de Primus, fils de Primitivus.* — Sur une pierre de 0m20 de hauteur et de 0m27 de largeur, encastrée dans l'angle sud-ouest de la maison de M. César Galoffre, à Lédignan, arrondissement d'Alais, on voit cette brève inscription :

D ⁊ M

P R I M I

PRIMITIVI· [*F*]

D(is) M(anibus) Primi, Primitivi f(ilii).

« Aux manes de Primus, fils de Primitivus ».

Estampage de M. Gratien Charvet.

Nous n'avons là que des *cognomina*, et par suite nous ne pouvons savoir à quelle famille appartenaient Primus et son père Primitivus. Rien n'indique non plus par qui le tombeau fut élevé.

Le *Primus* dont cette très-modeste pierre, qui ne porte pas même de cadre, nous a conservé le nom, était sans doute quelque esclave attaché à une exploitation agricole ; et la mention du nom de son père *Primitivus* nous permet de supposer que ce fut celui-ci qui éleva le tombeau et peut-être grava l'inscription.

Mars 1873.

I. — *Epitaphe métrique de Bernard Ursi ou des Hours.*

HEC·PETRA·BERNARDI·FESSOS·CINERES·TEGIT·VRSI·
QVEM · PATRIE · CHARVM · MORS · INIMICA · TVLIT·
MILLE·ET·QVINGENTOS·D$\overline{\text{NI}}$·SOL·VERTERAT·A$\overline{\text{NO}}$S·
PER·DECIMVM·NONVM·LVMINA·CLARA·DABAT·
ATROPOS·ET·DECIMO·FREGIT·SVA·FILA·NOVE$\overline{\text{BR}}$IS·
SPIRITVS·ETERNA·PACE·FRVATVR·AMEN·

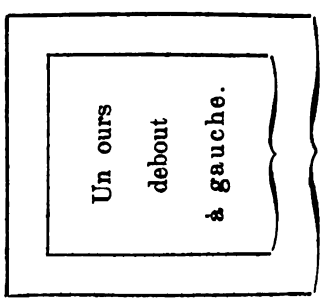

D'après un estampage de M. Gr. Charvet, pris

sur une pierre trouvée dans les caveaux de l'ancienne église des Cordeliers d'Alais, transformée, depuis la Révolution, en théâtre. Ces caveaux dépendent aujourd'hui de la maison de M. Agniel, avocat, contiguë à cette église.

La pierre a 0m38 de large et 0m30 de haut. Les caractères, de 0m018 de haut, affectent les formes du *romain* usité dans les incunables.

Ce latin, mélangé de formules païennes et chrétiennes, où l'on sent déjà l'influence de la Renaissance, a des hardiesses et des singularités qui en rendent la traduction difficile et incertaine. Par exemple, que faut-il entendre par *fessos cineres?* Le versificateur a-t-il voulu dire que Bernard Ursi était mort plein de jours, après une vie longue et bien remplie, ou seulement que sa carrière, longue ou courte, avait été semée de travaux et d'épreuves? L'hémistiche *lumina clara dabat* me paraît aussi offrir quelque difficulté : grammaticalement, c'est *sol* qui serait le sujet de *dabat*, mais cette construction ne donne qu'un sens absurde. Evidemment, le rédacteur de cette épitaphe ne s'est pas proposé de nous apprendre que, le 10 novembre 1519, le soleil brillait de tout son éclat. J'ai donc supposé que, dans sa pensée, c'est *Bernardus* qui était le sujet du verbe *dabat.*

Voici comme je traduirais :

« Cette pierre recouvre les cendres fatiguées de Bernard Ursi. La mort jalouse l'a ravi à l'affection de son pays. L'an du Seigneur mil cinq cent dix-neuf, il était dans tout son éclat, lorsque, le dixième jour de novembre, Atropos trancha le fil

de ses jours. Que son âme jouisse de l'éternelle paix ! Qu'il en soit ainsi ! »

Qu'était-ce que ce Bernardus Ursi, qui mourut à Alais le 10 novembre 1519 et se fit enterrer dans les caveaux des Cordeliers de cette ville ?

Les mots *patriæ charum* indiquent que c'était un personnage de quelque importance, dont les vertus ou les services lui avaient valu l'affection de ses concitoyens; et nous pensons, avec M. Charvet, que le Bernard Ursi de notre épitaphe est l'un des premiers membres connus d'une famille cévennole qui figure depuis trois siècles au livre d'or de la noblesse du Bas-Languedoc sous le nom *des Hours* (ou *des Ours*) *de Calviac* et *de Mandajors*. Il est vrai que les armoiries adoptées par cette famille depuis plus de deux siècles (1), ne ressemblent en rien aux simples armes parlantes de notre pierre; mais il ne serait peut-être pas impossible, à l'aide de documents généalogiques, de remonter à l'époque où les des Hours abandonnèrent leurs premières armoiries pour prendre le blason compliqué de la famille italienne des Orsini.

M. Louis Laroque (2), qui enregistre, au nº II de sa liste généalogique de cette famille, un Bernard Ursi mort en 1519, dit qu'il fut « enterré à La Salle ». C'sst une erreur, puisqu'on vient de

(1) Bandé d'argent et de gueules de six pièces ; à une fasce d'or chargée d'une couleuvre rampante de sable ; au chef d'argent à une rose de gueules.

(2) *Armor. de la noblesse de Languedoc, généralité de Montpellier*, t. II, p. 172.

retrouver sa pierre dans les caveaux des Cordeliers d'Alais. Ce n'est, d'ailleurs, que cinq ans plus tard, en 1524, que deux fils de Bernard, Jacques et Antoine des Hours, devinrent propriétaires dans la paroisse de La Salle-Saint-Pierre, en se rendant acquéreurs de la terre de Calviac.

II. — *Gros sou du canton de Schwitz.* — Dans une lettre du mois de mars 1873, nôtre confrère, M. Léon Alègre, m'interroge sur une « monnaie en cuivre blanc », qui vient de lui tomber entre les mains et qu'il voudrait classer dans les vitrines du petit musée qu'il organise à Bagnols-sur-Cèze avec tant d'activité, de goût et de désintéressement.

Le croquis qu'il m'en donne, si sommaire qu'il soit, m'a permis d'y reconnaître un sou de Schwitz.

SANCTVS·MARTINVS·EPI. S. Martin vu à mi-corps, revêtu des habits épiscopaux, avec l'épée et la crosse.

℟ (couronne) MON*eta*·SVI — TENSIS. Les lettres I et T du mot SVI — TENSIS portent sur l'exergue, et entre elles on distingue un symbole qui a l'apparence d'un fer à cheval.

Dans le champ de la pièce, l'aigle impériale à deux têtes.

Le « cuivre blanc » dont parle M. Alègre est peut-être certain métal de cette couleur qui se trouve dans le canton de Schwitz.

Pour la monnaie d'argent, il paraît que ce canton était associé aux deux petits cantons catholiques, ses voisins, Unterwald et Uri. On peut

voir, dans le *Trésor de Numismatique* (1), la description et la gravure du teston d'argent frappé par ces trois cantons associés.

III. — *Réparation d'honneur à Marcella.* — C'est sous cette forme que notre confrère Alègre m'adresse, dans une lettre postérieure à la précédente, une demande de rectification à la lecture que j'ai donnée, dans mon avant-dernier fascicule (2), d'une inscription provenant de Notre-Dame-de-Carsan, et dont le texte m'avait été communiqué par M. Bruguier-Roure, du Pont-Saint-Esprit.

Pour expliquer certaine singularité dans la rédaction de cette inscription, j'avais supposé une naissance illégitime de Marcellinus, fils de Marcella, auquel est élevé ce *titulus*.

M. Alègre m'écrit à ce sujet :

« J'ai sous les yeux le volume des *Mémoires* de l'Académie, année 1872, et à la page 211 je lis votre acte d'accusation contre cette pauvre *Marcella,* dont le nom est sur un cippe trouvé à Carsan et déposé aujourd'hui au château de La Blache. M. Bruguier-Roure, dites-vous, vous a communiqué ces notes. Je tiens à vous dire que ces notes ne sont pas exactes. Je viens d'examiner le moulage qui orne notre Musée lapidaire, et à la septième ligne, où l'on vous a fait lire LIB, je vois FILII. De là, mon cher maître, vous avez ca-

(1) *Art monétaire,* p. 106 du texte, planche XLVIII, n° 7.

(2) *Déc. arch. à Nimes et dans le Gard, pendant l'année 1871,* 2e semestre, p. 57 du tirage à part.

lomnié la mère de *Marcellinus ;* vous lui devez une réparation d'honneur.

» C'est moi-même qui ai trouvé cette pierre avec celle de *Julius Camulus Vérus*, à Carsan, il y a plus de vingt ans. J'eus alors beaucoup de peine à les débarrasser d'une couche de badigeon qui rendait les inscriptions illisibles. Les pierres étaient dans le porche de l'église. Je les avais demandées pour notre Musée de Bagnols à l'ancien curé, M. Lambert; mais M. de Villeperdrix les fit porter chez lui, au château de La Blache. Je n'exprimai au bon curé que la moitié de mon regret. Les deux cippes sont entre bonnes mains; mais ils ne sont pas à la disposition de tout le monde, comme ils l'auraient été en prenant place dans notre petite collection locale ».

La lecture de M. Alègre étant incontestablement la véritable lecture, voici comment il faut rétablir le texte de ce *titulus :*

D · M
MARCELLINO
MARCELLAE
FILIO
MARCELLVS
ET · MARCVLVS
FILII
ET · CARINA
VXOR

D(is) M(anibus). Marcellino, Marcellae filio, Marcellus et Marculus, filii, et Carina, uxor.

« Aux manes. A Marcellinus, fils de Marcella, Marcellus et Marculus, ses fils, et Carina, sa femme ».

Avec ce texte ainsi rectifié, tout est clair, tout est régulier; et il ne nous reste qu'à remercier M. Alègre, non du souci qu'il affecte plaisamment pour l'honneur de Marcella, mais de l'attention qu'il a mise à nous lire et à relever l'inexactitude du texte qui nous avait été communiqué.

IV. *Inscription inédite de C. Gellius Maternus.* — La pierre qui porte cette inscription a été trouvée dans les ruines du vieux château de Bouquet, canton de Saint-Ambroix, arrondissement d'Alais. Elle fait aujourd'hui partie de la collection de la Société scientifique et littéraire d'Alais, où elle a été transportée par les soins de M. Gratien Charvet, notre confrère, à qui j'en dois l'estampage. Les caractères en sont beaux. Elle est entourée d'un encadrement formé par d'élégants rainceaux; l'angle inférieur de droite a disparu, par suite d'une fracture qui a emporté une grande partie des deux dernières lignes, mais qui pourtant en a laissé subsister assez pour qu'il soit possible de les rétablir :

D · M
C·GELLI·MATE(1)RNI(2)
MEREN[*TISSIMA*]
MA[*TER*]

D(is) M(anibus) C(aii) Gelli(i) Materni meren-[*tissima*] *ma*[*ter*].

(1) Le T et l'E sont liés,
(2) L'N et L'I sont liés.

« Aux manes de Caius Gellius Maternus, sa mère accablée de douleur ».

Trois membres de la famille *Gellia* nous sont déjà connus par nos listes ; mais aucun d'eux ne porte le prénom de *Caius.*

V. — *Véritable inscription de Cornélia Chresté.* — En publiant, il y a quelques années (Voir *Déc. arch. à Nimes*, etc. 2e sem. de 1870, p. 40-44), des inscriptions estampées à Bions par M. Aurès, j'ai supposé qu'une inscription, sur laquelle on ne lit plus aujourd'hui que les deux lignes :

D · M
CORNELIAE

avait perdu, par suite d'un large trou pratiqué dans ce cippe immédiatement au dessous du mot CORNELIAE, une troisième ligne donnant le *cognomen* de Cornélia, — hypothèse parfaitement vraisemblable et que je maintiens ; mais, allant plus loin, j'ai cru pouvoir affirmer que ce surnom, dont il ne reste plus aucune trace, était CHRESTE ; et, pour appuyer cette restitution, voici sur quoi je me basais : Gruter a publié le premier (DCCCCVIII, 7), et les collecteurs nimois jusqu'à Ménard (t. VII, p. 398) ont reproduit d'après lui une inscription : D·M || CORNELIÆ || CHRESTE. La pierre où était gravée cette inscription ayant disparu (Guiran lui-même ne l'a pas vue), j'ai pensé l'avoir retrouvée dans le cippe troué de Bions. C'était une illusion, et j'ai dû m'en convaincre le jour où mon fils m'a signalé, dans une impasse de la rue

Fénelon, une petite pierre encastrée comme moellon dans le mur mitoyen des maisons Allard et Belot, et qui est évidemment celle sur laquelle a été relevée, au XVIe siècle, l'inscription publiée par Gruter. La pierre n'a que 0m,24 de large, sur 20 de haut. On y lit :

D M
CORNEL·Æ
CHR(I)ESTE

Au dessous du mot CHRESTE, une main moderne a inscrit à la pointe, dans un espace resté libre, le chiffre *XVIII*.

VI. — *Inscription inédite de Cantius Varrus.* — Deux inscriptions que j'ai insérées dans mes *Découv. archéol. à Nimes* pendant l'année 1872 (p. 98-100), d'après deux pierres déposées au Musée-Bibliothèque de Bagnols, m'ont fourni les noms de quatre personnes appartenant à la *gens Cantia*, famille gauloise romanisée. Voici une pierre, trouvée en 1868 sur un autre point du département, au mas Olivier, propriété de M. Louis Auger, de Lédignan, qui, en nous donnant les noms de deux personnes appartenant à une autre branche de cette même famille, nous prouve qu'elle était répandue sur divers points du territoire arécomique.

(1) L'H et l'R sont liés.

[D · M]
VARRO
SEXTI
CANT(I) I · F

[*D(is M(anibus)*]. *Varro Sexti Canti(i) f(ilio)*.

« Aux manes. A [Cantius] Varrus, fils de Sextus Cantius ».

J'ai suppléé le D · M, qui pouvait se trouver en dehors du cadre; mais peut-être n'y était-il pas; peut-être faut-il lire tout simplement: *Varro, Sexti Canti(i) f(ilius)*; « Cantius Varron, fils de Sextus Cantius ».

Cette pierre, dont l'estampage m'a été remis par M. Gr. Charvet, a 0m26 de large sur 0m23 de haut.

Avril 1873.

I. — *Inscription dédicatoire d'un portique au génie topique d'Aramon.* — Dans notre séance du 7 décembre 1872, en vous rendant compte d'un mémoire manuscrit qui vous avait été adressé par M. l'abbé Thomas Blanc, curé de Domazan, « De l'antiquité d'Aramon », et pour combattre la fausse étymologie de ce nom de lieu (*Ara-Montis*), adoptée par l'auteur du mémoire en question (2),

(1) L'N et le T sont liés.
(2) *Procès-Verbaux de l'Acad. du Gard*, année 1872, p. 150.

j'ai cité les deux premières lignes d'une curieuse inscription qui venait d'être découverte, par mon fils François, dans les ruines de l'hermitage de Collias, connu sous le nom de Notre-Dame-de-Laval. — Voici cette inscription, jusqu'à présent inédite.

ARAMONI
PORTICVM
LICINIA·P·FIL
ACCEPTILLA
EX·VÓTO·D·S·P·F

Aramoni porticum Licinia, P(ublii) fil(ia), Acceptilla, ex voto d(e) s(ua) p(ecunia) fiecit).

« En l'honneur d'Aramon, Licinia Acceptilla, fille de Publius Licinius, a, conformément à son vœu, élevé ce portique, de ses deniers ».

La pierre est un dé de 0m58 de large sur 0m46 de haut. Les caractères sont très-purs et gravés avec soin ; ceux de la première ligne ont 0m05 de haut, et ceux des autres lignes 0m04. On remarque un bel *apex* sur le premier o du mot VÓTO ; il y en avait sans doute un aussi sur l'o d'ARAMONI, mais l'état de la pierre, écorchée en cet endroit comme en plusieurs autres par les chocs qu'elle a reçus, ne permet pas de l'affirmer.

Nous pensons que cette pierre était le socle même du *porticus* mentionné dans l'inscription. Ces sortes d'édicules se composaient de deux colonnettes réunies par un fronton, et entre lesquelles s'élevait la statue du dieu ou du génie auquel ils étaient dédiés. On peut s'en faire une

idée par la représentation que nous avons donnée, dans notre fascicule de l'année 1872 (pages 47-50), de l'édicule en terre cuite dédié aux ΘΕΟΙ ΛΑΒΕΡΟΙ.

Il semble que le *porticus* dédié au dieu topique *Aramon* aurait dû se trouver sur le territoire de l'oppidum gallo-romain, où il est naturel de penser qu'il fut élevé par Licinia Acceptilla. Comment se fait-il qu'on le retrouve à vingt kilomètres de là et sur l'autre rive du Gardon? C'est une question que je m'étais posée, même avant la découverte de l'inscription du *porticus* d'Aramon, à propos de trois autels votifs de divinités topiques trouvés, en divers temps, dans cette même chapelle de l'hermitage de Notre-Dame-de-Laval. Comme ces inscriptions sont restées jusqu'ici inédites, sauf une seule, publiée par Ménard sans lecture ni commentaire, je vais les grouper ici; et, après les avoir étudiées, j'essaierai de répondre à la question que je viens de poser.

II. — *Autel votif à Sulivia Idennica et à Minerve.* — Guiran est le premier qui ait recueilli cette inscription; et c'est d'après lui que les Bénédictins DD. Martene et Durand (1), et Ménard (t. VII, p. 470), l'ont reproduite. Les indications données par Guiran ne laissent aucun doute sur l'endroit où a été trouvé ce petit autel votif, aujourd'hui disparu : *In ædicula divæ Vallensis seu de Valle, prope Coliacum, in arula oblonga* (Msc.,

(1) *Voyage littéraire*, partie I, p. 306.

p. 23). Le croquis sommaire dont Guiran a pris soin d'entourer son texte semble indiquer que l'autel avait perdu sa partie supérieure, et avec ce couronnement la ligne qui portait le nom du dédicant, dont on remarque l'absence; mais ce nom n'est pas toujours exprimé, et il se peut que notre inscription soit complète :

Suliviae Idennicae, Minervae, votum.

« Vœu fait à la déesse protectrice du bois d'Eyssènes et à Minerve ».

Hagenbuch (1) a déjà relevé la fausse interprétation de Muratori, qui voit là un vœu de Sulivia Idennica à Minerve : *Muratorius Suliviam Idennicam Minervæ votum solvisse arbitrabatur. Deam potius esse* Suliviam, *eandem* Sulevæ *seu Silvanæ facile possumus existimare. At quid* Idennicæ ? *Epithetonne Suliviæ celticum ?* Et il a eu raison de supposer que *Sulivia* est une déesse et *Idennica*

(1) Apud Orell., 2051.

son epitheton celtique. Pour nous, nous ne craignons pas de l'affirmer ; et, comme on a pu le voir par notre traduction, nous croyons pouvoir identifier *Idenna,* le nom de lieu qui a donné l'épitheton *Idennica,* avec *Aisènes, Eyssènes,* formes anciennes du nom de la commune de *Seynes* et du ruisseau qui y prend sa source et va se jeter dans l'Alzon, après un parcours de 20 kilomètres.

III. — *Autel votif inédit des Corioledenses et des Budenicenses en l'honneur de Jupiter.* — Séguier était en Angleterre, lorsqu'il reçut de son frère le chanoine une lettre dont j'ai retrouvé, dans ses papiers, un fragment déchiré, qui m'a vivement intéressé, malgré ses lacunes, et que je me suis empressé de transcrire sur un cahier où je réunissais des notes sur Collias. Le voici :

« ..... Made de Vendargues écrit à Mr son mari ; mais comme elle ne sait pas encore votre adresse à Londres, et qu'elle croit que vous [serez bien] aise de le voir, elle m'a donné son adresse. La voici : ..... Street, near Leicester fields, à Londres.

« ....., que vous connaissez sans doute, a trouvé ces deux [inscriptions] près de le hermitage de Couillas. M. Fabrot, l'avocat, qui [vous fait bien ses co]mplimens, me les a données pour vous les communiquer [et vous en dem]ander votre avis. Les voilà ; [les endroits remplis] par des points sont des [cassures qu]'il y a aux pierres, où il [ne parait aucune]s lettres.

OIVI
CORI : : : EDENS
T-BVDENICENSES

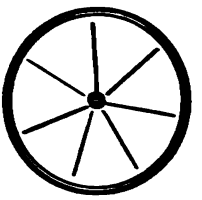

« Six pans de hauteur ».

Immédiatement après ce texte, la même lettre donne celui d'un autel votif à Mars, dont nous nous occuperons tout à l'heure ; mais il convient auparavant de restituer cette première inscription. La copie que je viens de transcrire est la seule qui existe, à ma connaissance, et la pierre ne se retrouve plus, ni dans la chapelle de l'hermitage ni aux environs.

Pour la première ligne, il n'y a pas d'hésitation : évidemment le transcripteur a déplacé les deux premières lettres ; car il n'est pas possible d'attribuer cette erreur au lapicide ; et la roue à sept rayons, emblème réservé à Jupiter, indique suffisamment que cet autel lui était consacré ; je lis donc IOVI.

Deux lettres manquent dans l'intérieur de la seconde ligne ; je propose, avec un point de doute, de lire CORI[*OL*]EDENS[*ES*].

Quant au T qui commence la troisième ligne, je ne doute pas que ce ne soit la ligature des deux lettres ET, ligature nécessitée par la longueur de cette ligne.

IOVI
CORI[OL]EDENS
(1)ET·BVDENICENSES

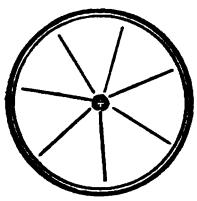

Iovi Cori[*ol*]*edens*[*es*] *et Budenicenses.*

« A Jupiter, les habitants de Collias (?) et ceux de Bezuc (?) ont élevé cet autel ».

J'avais d'abord pensé à identifier les *Coriole-denses* avec les habitants de *Courlas,* hameau de la commune de Saint-Julien-de-Valgalgues, non loin du Gardon d'Alais ; — et les *Budenicenses* avec ceux de *Bouzène,* hameau de la commune de *Tornac,* près du Gardon d'Anduze. Mais, si ces identifications satisfaisaient parfaitement à ce que j'appellerai les *convenances phonétiques,* il n'en était pas de même des convenances topographiques. Bouzène et Courlas sont situés dans la partie haute du pays cévénol et par conséquent fort éloignés de l'hermitage de Notre-Dame-de-Laval. Rien n'indique, d'ailleurs, que ces deux localités aient été anciennement habitées ; je ne sache pas qu'on y ait jamais trouvé ni inscriptions ni tombeaux remontant à l'époque gallo-romaine ; tandis que divers points du territoire des communes de

(1) E et T liés.

Collias et de Barron (Bezuc est un hameau de Barron) ont fourni en abondance des restes antiques de tout genre. Bezuc, situé à 13 kilomètres d'Uzès, près d'une route qui a dû être pratiquée dès les temps anciens, est assez voisin de Collias pour qu'une association entre ses habitants (*Budenicenses*) et ceux de Collias (*Corioledenses*), en vue d'élever, à frais communs, un autel à Jupiter, paraisse tout à fait vraisemblable.

IV.—*Autel votif inédit à Mars Budenius.*— A la suite de l'inscription précédente, et immédiatement après les mots : « Six pans de hauteur », la lettre adressée à Séguier pendant son séjour en Angleterre ajoute cet autre texte :

MARTI
BVDENIC
⁝⁝RATVS
S·EVER
FILIVS

« Sept pans de hauteur ».

Pour rectifier et compléter cette inscription, nous ne sommes pas réduit à ce seul document. La pierre existe encore à sa place. C'est un bloc d'un mètre cinquante de haut, qui forme la seconde marche de l'autel de la chapelle de l'hermitage. Je l'ai estampée autrefois, et voici ce que j'ai relevé sur l'estampage que j'en ai remis, en décembre 1854, à M. Léon Renier :

MARTI
BVDENIO
GRĀTVS
SEVERI
FILIVS

Marti Budenio Gratus, Severi filius.

« A Mars Budénius, Gratus, fils de Sévérus ».

Le monument est simple, mais les caractères en sont bien tracés; l'*apex* du mot GRĀTVS est élégant, et tout indique que cet autel votif appartiendrait au second siècle de notre ère.

Cette inscription et la précédente nous révèlent une double forme de l'ethnique de l'oppidum *Budena* (que je crois être *Bezuc*) :

BVDENICENSES, dans le nº III ci-dessus.

BVDENIVS, donné ici comme épithète à Mars par son adorateur Gratus.

Je reviens à la question que je posais tout à l'heure : Comment expliquer la réunion, sur un même point, dans le fond de cette *combe* étroite et déserte, encore aujourd'hui presque inaccessible, de tant d'autels votifs en l'honneur de divinités païennes, *Jupiter, Minerve, Mars Budenius, Sulivia Idennica, Aramon,* sans compter ceux qui ont été détruits et ceux qui pourront se révéler un jour? Bien que l'aspect des lieux semble se prêter difficilement à cette hypothèse, il faut nécessairement admettre qu'il y avait là un centre religieux pour les peuplades arécomiques, et que les

pagani des environs y continuaient leur culte superstitieux, alors même que le christianisme était définitivement établi dans les villes où siégeaient des évêques, et commençait à pénétrer dans les centres de population importants ou situés sur le parcours des voies romaines. La combe inabordable de Laval était alors devenue le refuge des partisans attardés des pratiques idolâtriques; et lorsque, dans la première moitié du VIIe siècle, S. Vérédème choisit, pour y fixer sa demeure « et y mener la vie angélique » (1), la grotte qui est devenue la chapelle de Notre-Dame, il ne venait pas seulement chercher en ce lieu la solitude; il venait surtout renverser ce qui restait encore debout des derniers autels de l'idolâtrie rustique ; et c'est en signe de cette victoire que lui, ou les anachorètes ses successeurs jetèrent, dans les fondements de la modeste chapelle qu'ils élevèrent au vrai Dieu, les autels païens dont quelques-uns ont été recueillis.

Mai 1873.

I. — *Inscription d'Asellia Muta et d'Asellia Synété.* — En faisant blanchir récemment les murs de l'étroite cour de sa maison (rue Dorée, nº 17), M. Gust. Isnard, receveur municipal, a

(1) *Ibique, exciso in concava rupe domicilio, angelicæ vitæ genus duxit.* Lég. du Bréviaire.

fait gratter avec soin une pierre encastrée dans l'un des murs de cette cour, à droite du puits et à la hauteur du premier étage. La saillie du cadre et quelques lettres, encore visibles sous plusieurs laits de chaux accumulés, faisaient deviner la présence d'une inscription, mais on ne savait laquelle, puisqu'on ne pouvait la lire. Le nettoyage intelligent qui vient d'en être fait a permis d'y reconnaître une inscription déjà relevée par Guiran (Msc. p. 179 : *Lapis Nemausi nuper effossus*). Elle a été publiée exactement par Ménard, qui a certainement vu la pierre, puisqu'il corrige, à la troisième ligne, une mauvaise lecture de Guiran (sYNNETE pour sYNETE). Si je la reproduis aujourd'hui, c'est d'abord pour constater l'endroit où elle se trouve actuellement; et ensuite parce que Ménard, ne donnant que le texte tout nu, n'a pas eu l'occasion de faire remarquer l'antithèse, évidemment intentionnelle, entre les surnoms des deux femmes, deux sœurs ou deux coaffranchies, qui figurent dans cette inscription.

ASELLIAE·MVTAE
P·FANNIO·OPTATO
ASELLIAE·SYNETE
P·FANNIVS·BVCCIO

Aselliae Mutæ, P(ublio) Fannio Optato, Aselliae Synete, P(ublius) Fannius Buccio.

« Publius Fannius Buccio a élevé ce tombeau pour Asellia Muta, pour Publius Fannius Optatus et pour Asellia Synété ».

Il est bien difficile de penser que le hasard seul ait pu faire que deux femmes, portant toutes deux le *gentilitium* ASELLIA, aient reçu pour *cognomen*, l'une *Muta*, « la Muette » ; l'autre *Synete* (du grec Συνετή, « l'intelligente ») : comme aussi que l'antithèse entre le *gentilitium* ASELLIA et le *cognomen* SYNETE n'ait pas été voulue.

Quel lien unissait les deux Asellia et Fannius Optatus à Fannius Buccio, qui leur a élevé ce tombeau ? Le laconisme peu ordinaire de ce *titulus* ne nous permet pas de le deviner. Toutefois il est évident que les deux femmes appartenaient à la *gens* Asellia, soit comme sœurs, soit comme coaffranchies ; et qu'Optatus et Buccio faisaient partie de la *gens Fannia*, soit comme personnes libres, soit comme affranchis. Il est à noter que ces deux familles n'ont pas d'autres représentants, sur nos listes épigraphiques, que les deux femmes et les deux hommes mentionnés dans cette inscription.

On a pu remarquer que le D · M est absent ; cependant la pierre est parfaitement complète et pour ainsi dire « à l'état de neuf ». A moins de supposer que ces sigles étaient gravés sur un petit fronton, formé par une autre pierre ne faisant pas corps avec le reste, disposition dont nous n'avons pas rencontré d'exemple, il faut reconnaître qu'ils manquent. Peut-être devons-nous voir là une inscription chrétienne. Ce qui pourrait venir à l'appui de cette hypothèse, c'est que les T, qui se trouvent au nombre de trois dans les deux premières lignes, dépassant de beaucoup la proportion des autres lettres, semblent affecter

la forme de croix. Il en est de même de l'T de la troisième ligne, qui ressemble à l'ancre, symbole qu'on voit fréquemment reproduit sur les épitaphes chrétiennes des premiers siècles.

II. — *Inscription inédite d'un adjudant-centurion de la* XXIIe *légion.* — La pierre qui nous a gardé cette inscription a été trouvée récemment à Saint-Bénézet-de-Cheyran (*Octodanum*, *Uchesanum*), canton de Lédignan, par M. Gratien Charvet, et c'est d'après un estampage qu'il a bien voulu me communiquer que j'en donne le texte.

La pierre a 0m55 de haut sur 0m38 de large. Les caractères en sont rustiques et assez maladroitement formés ; toutefois, il n'y a pas une seule lettre douteuse.

Le D · M est gravé sur la corniche qui sert de couronnement à la pierre.

D M

S · MATVCENI · FRO
NTINI · V · L · XXII · P · P · F
EXOPTIONE · MATV
CENIA · PLACIDA
PATRI
ET · SYRONIA · QVE
TA · MARITO

D(is) M(anibus) S(exti) Matuceni Frontini, v(eterani) l(egionis) P(rimigeniae) P(iae) F(idelis), ex-

optione. Matucenia Placida patri, et Syronia Qu(i)eta marito.

« Aux manes de Sextus Matucénus Frontinus, retiré du service avec le grade d'adjudant-centurion de la XXIIe légion Primigénia Pia Fidélis (1). Matucénia Placida à son père, et Syronia Quiéta à son mari ».

Tous les détails de l'inscription révèlent, au premier aspect, qu'elle est l'œuvre d'un lapicide aussi maladroit de sa main qu'ignorant des règles épigraphiques. De petites lettres y sont mêlées aux grandes ; — les mots sont mal partagés : FRO— NTINI ; — les lettres sont pressées les unes contre les autres, parfois même supprimées comme dans QVETA ; — les mots *Veterani*, *Legionis*, *Primigeniae*, ne sont indiqués que par les initiales V·, L·, P., tandis que les abréviations usitées sont VET. ou VETER., LEG., PRIMIG. ou au moins PR.

Nous connaissions déjà le nom de MATVCENVS : il figure comme nom de potier, avec la double forme MATVCENVS et MATVGENVS, parmi les *Sigles figulins* de M. H. Schuermans (3432-3436). — Quant au nom de femme *Syronia*, c'est la première fois que nous le rencontrons.

A quelle langue appartiennent ces deux noms étranges, *Matugenus* et *Syronia?* Nous ne saurions le dire ; mais ils ne nous paraissent pas avoir la physionomie celtique.

Les *cognomina*, eux, sont bien romains. Ceux de la fille et de la femme de Frontinus, *Placida*

(1) Sur l'histoire de la XXIIe légion, voir à l'*Appendice*, n° 1.

et *Quieta*, appellent l'attention par leur synonymie, et semblent indiquer que ce vieux guerrier préférait, dans son intérieur, des appellations qui ne rappellent en rien le tumulte des camps.

III. — *Inscription inédite de Silvina, fille de Silvanus.* — Sur le territoire de la commune de Marguerittes, au quartier du *Castellas*, dit aussi de *Saint-Didier* (1), la charrue a dernièrement ramené au jour une modeste pierre, sur laquelle on lit, en caractères assez rustiques et maladroitement tracés, la simple inscription que voici

D · M
SILVINAE
SILVANI
FIL

D(is) M(anibus) Silvinae, Silvani fil(iae).

« Aux manes de Silvina, fille de Silvanus ».

La coutume de donner aux filles le nom de leur père avec adjonction d'une désinence féminine pourrait faire penser que le lapicide s'est trompé et qu'il faut lire *Silvanae* au lieu de *Silvinae*; mais la règle dont nous venons de parler ne s'appliquait qu'au *gentilitium* (nous venons de le voir pour *Matucenia*, fille de *Matucenus*); or, *Silvina* et *Silvanus* ne sont que des *cognomina*.

(1) Le chapitre de Saint-Didier, d'Avignon, possédait à Marguerittes des fiefs, censives et directes, qu'il vendit, en 1738, à Antoine Teissier, alors seigneur de Marguerittes (*Dict. top. du Gard*).

IV. — *Scène d'intérieur représentée sur un fragment de vase sigillé.* — Je viens de déposer, dans les vitrines de la Bibliothèque, un fragment de vase sigillé, qui m'a été donné, il y a quelques années, par M. le marquis de Valory, comme ayant été trouvé dans un tombeau, sur un point du département de Vaucluse qu'il n'a pu m'indiquer exactement. Ce fragment a appartenu à la panse d'un vase de poterie samienne de qualité inférieure. Il a 0m006 d'épaisseur, et a reçu extérieurement une couverte à reflets métalliques.

Dans un encadrement circulaire, qui fait saillie sur la panse du vase, on voit à droite un vieillard assis sur un siége à dossier élevé. De sa main gauche, il s'appuie sur ce dossier, comme s'il avait l'intention de se lever. De sa main droite levée, il brandit avec colère un fouet. Devant lui est un jeune homme (est-ce un écolier ou un esclave?) qui tend le dos, mais qui s'apprête à fuir. Devant le jeune homme, à gauche, deux arbrisseaux (?)

V. — *Inscription inédite de Seccia Secundina.* — C'est dans le mur extérieur d'une maison du village de Nages (canton de Sommière), bâti au pied de l'oppidum celtique, que mon fils François a relevé l'inscription suivante :

D · M
SECCIAE
SECCI · FIL
SECVNDINAE
V · S · P

D(is) M(anibus) Secciae, Secci(i) fil(iae), Secundinae. V(iva) s(ibi) p(osuit).

« Aux manes de Seccia Sécundina, fille de Seccius. Elle s'est élevé à elle-même ce tombeau, de son vivant ».

C'est la première fois que le nom de famille *Seccius* apparaît sur nos listes; mais il était depuis longtemps connu par une inscription trouvée, au commencement du XIVe siècle, en Autriche, que Gruter a publiée (DLX, 6) et dont je vais donner la lecture (1), parce qu'on y remarque une *Seccia Secundina* (2), fille d'un *Seccius Secundinus*, vétéran de la légion IIe Italica.

D(is) M(anibus). Seccius Secundinus, vet(eranus) leg(ionis) II Ital(icae) p(iae) f(idelis), et Iul(ia) Severio, con(jux) ejus, sibi et Secciae Secundinae, filiae,.... vivi fecerunt...

Ainsi voilà un vétéran de la seconde légion Italique, habitant dans un bourg de la Norique (Basse-Autriche), qui, comptant y finir ses jours, fait préparer une tombe pour lui, pour sa femme Julia Sévério, pour sa fille *Seccia Sécundina*, et pour d'autres membres de sa famille énumérés dans l'inscription. Mais, si Seccius Sécundinus et peut-être sa femme reposèrent dans ce tombeau, il en fut autrement pour Seccia Sécundina, puisque nous retrouvons à Nages l'inscription du tombeau qu'elle s'y était fait élever de son vivant; car il n'est guère possible de mettre en doute l'identité

(1) Cfr. *C. I. L.* III, 607.

(2) Une inscription trouvée à Karlsburg (en Dacie), nous donne une *Seccia*, fille d'un *Cupitus*. Cfr. *C I, L.*, III, 1243.

de notre *Seccia Sécundina* et de celle qui est mentionnée sur l'inscription trouvée à Lauriacum. Nous nous faisons une telle idée de l'état des voies de communication à l'époque gallo-romaine et des difficultés que présentaient alors les longs voyages, que, si nous n'avions le témoignage irrécusable des textes épigraphiques, nous nous refuserions presque à croire ces déplacements possibles. J'ai donné, dans mes *Déc. archéol. à Nimes pendant l'année 1872* (p. 106) l'inscription de Varénia Domina, née en Pannonie (*natione Pannonicæ*) et morte à Gailhan. Je ne parle pas de cette Volumnia Augé, que nous avons vue figurer (*Déc. arch. de 1872*, p. 9) comme affranchie de Volumnius Rufus, sur une inscription trouvée à Rome et dont nous avons à Nimes l'épitaphe : les rapports entre Rome et Nimes étaient plus faciles et plus fréquents.

VI. — *Denier de la famille Julia trouvé au Cours-Neuf.* — Une des dernières monnaies romaines qui aient été trouvées, à ma connaissance (1), dans les fouilles du Cours-Neuf prolongé, est un denier de la famille Julia, qui m'a été présenté dans le courant du mois de mai, et que j'ai acquis pour le prix de cinquante centimes. Ce denier, assez commun d'ailleurs, est fourré, mais bien conservé.

(1) Je dis « à ma connaissance » ; car combien ne s'en est-il pas trouvé, dans les travaux de la ville, que les ouvriers ont fait disparaître, espérant les vendre un bon prix à ces « brocanteurs » dont parle Séguier, dans sa lettre à la comtesse de Bentinck (*Déc. arch. de 1872*, p. 86 et 88).

Tête de Vénus diadémée, à droite.

℟ CAESAR. Enée marchant à gauche. Sa main droite soutient le palladium ; sur son épaule gauche, est assis son père Anchise.

Juin 1873.

I. — *Inscription inédite de Q. Pompéius Primus.* — Il existe, sur le territoire de Caissargues, une maison de campagne ou domaine rural, appartenant aujourd'hui à M. Jules de Mérignargues. Elle est connue, depuis le XVIIe siècle, sous le nom de *Château-Barnier*. De *château*, il n'y en a point ; et je crois même pouvoir affirmer qu'il n'y en a jamais eu ; à moins qu'on ne donne ce nom à toute habitation rurale de quelque importance possédant un pigeonnier. Quant au nom de *Barnier*, c'est celui d'une famille de robe nimoise, qui a donné à notre présidial des conseillers, dont l'un, Jean, paraît avoir été un poète distingué (1). C'est sans doute lui qui a fait bâtir ce qu'on appelle encore aujourd'hui le *Château-Barnier*.

J'y ai estampé l'inscription suivante :

(1) Sur le poète Jean Barnier et sa famille, voir à l'*Appendice* n° II.

Q(uinto) Pompe[io] Primo, Censori[us, l(ibertus)].

« A Quintus Pompéius Primus, Q. Pompéius Censorius, son affranchi ».

Le D·M n'existe pas, à moins qu'il ne fût tracé dans un fronton triangulaire surmontant la pierre et ne faisant pas corps avec elle ; mais le cas n'est pas probable.

Les membres de la *gens Pompeia* portant le prénom de *Quintus* sont assez nombreux sur nos listes.

II. — *Drachme massaliotte trouvée à Brignon.* — Un propriétaire de Brignon a trouvé, sur le *Serre-de-Brienne,* — cet emplacement de l'ancien oppidum des *Briginnones,* aujourd'hui livré à la culture et qui, plus ou moins profondément fouillé par la charrue, a rendu tant de débris antiques, — une monnaie massaliote dont je vais donner la description. Il est venu me la proposer ; mais, comme notre médaillier possède déjà deux exemplaires de cette même drachme, au moins aussi bien conservés, j'ai engagé une personne de ma connaissance à l'acheter ; ce qu'elle a fait. L'avers de cette pièce est d'une conservation par-

faite, d'un grand relief et d'un beau style, comme sont toutes les monnaies de Marseille que M. de La Saussaye (*Numism. Narbonn.*, p. 22) classe à la sixième et à la septième époques.

Buste de Diane, diadémé et pharétré, à droite ; une bandelette pour collier ; les cheveux sont relevés en crochets sur le côté de la tête.

℞ Lion marchant à droite ; au-dessus du lion, ΜΑΣΣΑ ; au-dessous, ΛΙΗΤΩΝ. — A l'exergue, ΑΠ.

III. — *Inscription du* XVII^e *siècle sur la porte d'une maison du village d'Arpaillargues.*

PAR·EDIT·ET·LETRES·PATANTES·DV·ROI
JAQVES · SADARGVES · EST · EXEM
PT · DE · TOVTES · CHARGES · DE · CON
SVL · SCINDIC · CLAVERE · DE · TV
TELES · CVRATELES · SEQVES
TRATIONS · GVET · GARDE · LOGEM
ENT · DE · GENS · DE · GVERRE · ET
AVTRES · MENTIONNÉES · AVD
ITES·LETRES·PATANTES

M. Louis Rochetin, d'Uzès, aujourd'hui substitut à Privas, en nous communiquant cette inscription, nous écrit : — « Je vous envoie copie de l'inscription du village d'Arpaillargues, dont je vous ai parlé dernièrement. Elle est tracée, en grandes lettres parfaitement lisibles, sauf aux deux dernières lignes, qui sont assez frustes, la pierre ayant été dégradée en cet endroit. Cette pierre n'a pas moins de 0m75 de large sur 0m60

de long, et se trouve placée au-dessus de la porte de l'ancienne maison Sadargues. Ce Jacques Sadargues, dont il est question dans l'inscription, était notaire royal d'Arpaillargues, au XVII^e siècle ».

Nous ignorons par quels services exceptionnels le tabellion Sadargues avait mérité toutes les exemptions dont il a cru devoir faire graver la longue énumération au-dessus de la porte de sa demeure; mais nous pensons qu'il eût bien fait de surveiller d'un peu plus près le travail du lapicide inexpérimenté qu'il chargeait de tracer sur la pierre, sans doute en vue de la postérité, cet honorable témoignage de la munificence royale à son égard : l'orthographe n'eût rien enlevé à ses titres.

IV.— *Pièce de quatre sols de Louis XIV.* — Un brocanteur du département de Vaucluse, le même qui a procuré au musée Calvet l'acquisition des deux inscriptions trouvées au Caylar et dont j'ai parlé dans mes *Découv. archéol. de 1872* (voir à l'*Appendice*, p. 121), m'a offert, le 15 juin, une petite pièce en argent portant le millésime de 1676 et qu'il m'a affirmé avoir été trouvée à Vauvert. Sa belle conservation m'a engagé à l'acheter pour notre médaillier.

LVDOVICVS (un soleil) XIIII·D·GRA. Buste du roi, à droite.

℟ FRAN·ET·NAVARRÆ · REX·1676. Croix aux quatre branches égales fleurdelisées. La fleur-de-lis qui termine la branche supérieure est surmontée

d'une couronne qui coupe en deux le millésime 16 — 76. Au centre de la croix, la lettre D, différent de l'atelier monétaire de Lyon.

C'est en 1674 seulement qu'on commença à frapper ces petites monnaies divisionnaires d'argent. Il y eut des pièces de 4 sols, de 3 sols et de 2 sols. « Les pièces de trois sols, dit Leblanc (1), étant presque semblables à celles de quatre, on en deffendit la fabrication, et on continua de faire les deux autres espèces. On a peu fait de pièces de deux sols ». Aussi la pièce de deux sols et surtout celle de trois sols sont-elles extrêmement rares dans les collections. Je ne me rappelle même pas en avoir jamais tenu entre mes mains.

La pièce de 4 sols gravée sur la planche de Leblanc porte le millésime de 1675, et, comme la nôtre, le différent de Lyon. Peut-être l'atelier de cette ville a-t-il été exclusivement chargé de frapper cette pièce.

V. — *Inscription inédite de Vallia Béronicé.* — Sur le territoire de la commune de Théziers, au nord-est du village, on voit une église rurale abandonnée depuis la Révolution et qui a été, jusqu'à cette époque, un centre de dévotion locale. C'est l'église Saint-Amant, que la tradition prétend avoir été la paroisse du village, aujourd'hui détruit, de Volpelières (2), et qui a tous les caractères d'une

(1) *Traité histor. des monn. de France*, p. 388.

(2) Cf. *Dict. top. du Gard*, art, VOLPELIÈRES.

église fortifiée de l'époque carlovingienne ou tout au moins du XIe siècle. C'est dans le mur du fond, c'est-à-dire dans le chœur de cette église, que se trouvent encastrées, à droite et à gauche de l'emplacement de l'autel, les pierres sur lesquelles j'ai estampé les deux inscriptions que je vais donner.

D · M
VALLIAE · BERONI(1)
CE · BENEMER
[ENTI · PATRONAE
. . . . . .]
ET · GENEROSVS
F · C

D(is) M(anibus). Valliae Beronice, benemer [enti patronae, ... et Generosus f(ieri) c(uraverunt).

« Aux manes. A Vallia Béronicé. N. et Générosus ont pris soin de faire élever ce tombeau comme témoignage de reconnaissance envers leur maîtresse ».

Les lignes 4 et 5 ont entièrement disparu. Pour suppléer d'une manière vraisemblable la ligne 4, je n'ai eu qu'à compléter l'indication fournie par le BENEMER de la ligne 3. La ligne 5 contenait le nom de l'individu qui, comme nous le montre la conjonction ET de la ligne 6, s'était joint à *Generosus* pour élever le tombeau.

BERONICE est une altération évidente de *Berenice ;* nous en connaissons d'autres exemples. On

(1) L'N et l'I sont liés.

en trouve trois dans Gruter (DCCXC, 9 ; DCCCLXIII, 4 ; DCCCCXXV, 12), et deux dans le *Corpus I. L.* (t. III, 1241 et 2538). Deux des inscriptions de Gruter ont particulièrement attiré mon attention, parce que j'y ai trouvé ce nom au datif en *eni*. BERONICENI est un nouvel exemple à ajouter à la liste que j'ai donnée dans mes *Déc. arch. de 1872* (Voir ci-dessus, p. 102-103).

Le *cognomen* BERENICE est lui-même, on le sait, une altération alexandrine, opérée par la prononciation macédonienne sur le *cognomen* grec Φερενίκη, « porte-victoire ».

VI. — *Inscription inédite de Livia Chrysopolis.* — L'inscription précédente est encastrée à droite de l'autel ; celle que je vais transcrire est à la gauche, dans cette même église de Saint-Amant.

[*D*] M
LIVIAE · CRYSOPO
LIS · L · AEMILIVS
PHILVMENVS
[*VXS*]ORI

[*D(is)*] *M(anibus) Liviae Crusopolis. L(ucius) Aemilius Philumenus* [*uxs*]*ori.*

« Aux manes de Livia Chrysopolis. Lucius Emilius Philuménus à son épouse ».

La *gens Livia*, à laquelle appartenait l'affranchie *Chrysopolis*, n'était pas encore représentée sur nos listes. Quant à *Vallia*, de l'inscription précédente, ce n'est pas un nom romain.

VII. — *Inscription inédite de Blésa et d'Annia Servata.* — Sur un banc accoté au mur extérieur de la maison de M. Baragnon (aujourd'hui à M. Amédée de Mérignargues), à l'entrée du village de Caissargues, j'ai estampé une inscription, déjà bien fruste, et qui, exposée à toutes les causes de dégradation, sera bientôt illisible.

BLAESAE · BLANDI · F · S · R · RI
AN · SERVATAE · TITI · F · VXORI
OPTATVS · BLANDI · F · SIBI · ET
S V [*I S · V · P*]

Blaesae, Blandi f(iliae), sorori); An[niae] Servatae, Titi f(iliae), uxori. Optatus, Blandi f(ilius), sibi et su[is v(ivus) p(osuit).

« Optatus, fils de Blandus, a, de son vivant, élevé ce tombeau — pour Blésa, fille de Blandus, sa sœur ; pour Annia Servata, fille de Titus, sa femme ; — pour lui-même et pour les siens ».

A l'exception de sa femme Servata, dont il nous a donné le nom de famille, *Annia*, Blandus n'a désigné sa sœur, son père et lui-même que par les surnoms *Blésa*, *Blandus* et *Optatus*. Le D·M est absent, et rien, dans la rédaction ne le suppose, puisque toutes les qualités des personnes auxquelles le tombeau est destiné sont au datif.

VIII. — *Inscription inédite de Titia Tertia, flaminique augustale.* — La pierre qui porte cette inscription se trouve à une passerelle sur le ruisseau du Luc, affluent du Vistre de Cabrières. Elle

sert aux laveuses ; c'est ce qui fait que la partie gauche est fruste, surtout aux lignes 2 et 4.

D M
[*TITI*]AE · T · FIL
TERTIAE
[*FLAM*]INIC · AVG
EX · TESTAMEN

D(is) M(anibus) [*T(iti)ae, T(iti) fil(iae)*, *Tertiae,* [*flam*]*inic(ae) aug(ustalis)*. *Ex testamen(to)*.

« Aux manes de Titia Tertia, fille de Titus, flaminique augustale. En exécution de son testament ».

SECOND SEMESTRE 1873.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

faites à Nimes et dans le Gard, pendant l'année 1873.

SECOND SEMESTRE.

Juillet 1873.

I. — *Inscription gréco-latine de Saint-Ambroix.* — Depuis longtemps cette inscription m'avait été signalée, et avait vivement piqué ma curiosité; mais, n'ayant pu la voir moi-même et la trouvant d'ailleurs assez énigmatique, je la laissai dormir, attendant une occasion.

Un de nos zélés confrères, à qui j'en parlais un jour, M. Gratien Charvet, que ses fonctions dans l'arrondissement d'Alais appellent parfois à Saint-Ambroix, voulut bien se charger d'en vérifier le texte et de recueillir quelques renseignements. C'est grâce à lui que je puis en donner aujourd'hui le texte exactement relevé sur un estampage :

D · I · MATHIEV · CONDIDIT · ANNO · DNI
1669 ET · ΓΕΓΡΑΦΕ · ΠΡ(1)ΟΕ[Ι]ΣΤ · ΦΙΛΙΚΩΣ

D(ominus) I(oannes) Mathieu condidit, anno D(omi)ni 1669, et γέγραφε · Πρόει σὺ φιλικῶς.

« Monsieur Jean Mathieu a fait construire (cette maison), l'an du Seigneur 1669, et (y) a écrit : « Entre en ami ».

Les deux lignes qui forment cette inscription sont gravées, en caractères de 0,04 de haut, sur le linteau de la grande porte d'une maison qui appartient aujourd'hui à M. Roustan. Cette porte, d'environ deux mètres de largeur, est formée de deux grands ventaux, dans l'un desquels est percée une porte plus petite pouvant s'ouvrir isolément, pendant que les deux ventaux restent fermés. Cette porte a tous les caractères de l'architecture du XVII^e^ siècle; elle est hérissée de gros clous à pointe de diamant formant saillie. Au premier étage, s'ouvre une fenêtre du XV^e^ siècle, avec meneaux et croisillons ornés de clochetons, et qui paraît avoir appartenu à un bâtiment plus ancien que le portail, lequel, d'après l'inscription, date seulement de 1669. Les carreaux de la croisée sont encore dans leurs châssis de plomb. Maître Jean Mathieu n'a donc fait que reconstruire le grand portail; et, dans ce cas, l'expres-

(1) Le Π et le P sont liés.

sion *condidit* peut sembler un peu ambitieuse ; *refecit* aurait parfaitement suffi.

Le compoids de Saint-Ambroix de 1660 (folio 199 r°) indique cette maison comme appartenant « à Maistre Jean Mathieu jeune, cadissier ».

Pour trouver un sens aux quatre mots grecs qui, avec la date de 1669, forment la seconde ligne, j'ai été obligé d'ajouter un I entre l'E et le Σ de ΠΡΟΕΣΤ, écrit par erreur en un seul mot. Il est infiniment probable, en effet, que la copie remise à l'ouvrier chargé de graver cette singulière invitation portait ΠΡΟΕΙ ΣΤ ; le pauvre maçon, bien excusable de ne pas comprendre le grec, n'a pas su s'en tirer, et il a bronché deux fois en gravant ces sept lettres.

Mais aussi quelle fantaisie, de la part de ce cadissier, de faire mettre sur son portail une inscription moitié latine et moitié grecque ! Maître Jean Mathieu était-il donc un lettré ? La chose est peu vraisemblable. A-t-il du moins trouvé, dans sa petite ville cévénole, quelque savant en *us* qui lui mit en tête cette vanité et lui fournit le moyen de la satisfaire ? J'avais d'abord pensé à Samuel Sorbière ; mais Samuel Sorbière, né à Saint-Ambroix, en 1615 (1), avait, pour courir le monde et suivre la cour, quitté, dès 1639, son pays natal et n'y rentra jamais. Mais cinq ans auparavant, le 2 avril 1634, un avocat de ses parents, nommé Simon Sorbière, était venu prendre femme dans

(1) Et non en 1625, comme l'a dit M. Michel Nicolas (*Hist. litt. de Nîmes*, I, 333), sans doute par suite d'une faute d'impression.

la famille Deyron, un vrai nid de lettrés. Il avait épousé Isabeau Deyron, fille de Jacques Deyron (troisième du nom) et d'Anne Davin (1). Isabeau était la cousine de Jacques Deyron (cinquième du nom), auteur de la *Généalogie du baron d'Aubaix,* des *Anciens bastimens de Nismes,* etc. (2). Est-ce l'avocat Simon Sorbière, ou bien son cousin par alliance Jacques Deyron, qui est l'auteur de notre inscription bilingue? Il est probable que c'est l'un des deux, et, sans doute, le second. Jacques Deyron, en effet, comme tous les érudits de cette époque, employait volontiers cette langue panachée de grec et de latin.

II. — *Blanc à la croisette de François Ier.* — Dans des fouilles faites pour approfondir une cave de la maison Bataille, au coin des rues de l'Aspic et

(1) Née à Nimes, le 2 janvier 1605, mariée le 2 avril 1634, Isabeau Deyron, devenue veuve vers 1670, revint mourir à Nimes. Son décès est enregistré à la date du 19 juillet 1685.

(2) J'extrais du manuscrit 13,855 de la Bibliothèque de Nimes les quelques lignes que Jacques Deyron nous a laissées sur lui-même :

« Jacques Deyron cinquiesme, fils de Jean septiesme, est bourgeois, et auditeur des comptes pour le Roy en la seneschaussée de Nismes, conseiller politique au conseil ordinaire depuis huit années (*), et a prins autant de pommeaux consulaires à la seconde eschelle, a escrit ses *Memoires*, composé la *Genealogie de Monsr le Baron d'Aubaix*, un traité *Des anciens bastimens de Nismes*, une Apologie des habitans de la mesme ville faisant profession de la Religion pretendûe reformée sous le titre de *Factum d'un procez* qu'ils auoient pendant au Conseil privé du Roy contre les habitans de Nismes faisant profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et quelques autres pièces anonimes ».

(*) Deyron écrivait cela en 1657.

de la Fruiterie, on a trouvé un certain nombre de fragments en marbre, ayant évidemment appartenu à quelque riche maison du Nimes romain. On a rencontré, en outre, une monnaie française du XVIe siècle, qui m'a été remise pour le médaillier de la ville. En voici la description :

† FRANCISCVS·D·G·FRACORVM·REX. Un écusson aux armes de France, couronné et entouré de sept lobes.

℟† SIT·NOMEN·DNI·BENEDICT. Croix à branches égales et terminées carrément, dans un cercle de quatre lobes.

Le point secret sous la dix-huitième lettre indique que ce blanc ou douzain à la croisette a été frappé à Paris.

Les *Blancs* ou Douzains à la croisette, nommés par le peuple *Franciscus*, comme ceux de Charles VIII avaient été nommés *Carolus*, ne commencèrent à être frappés qu'en 1541.

III. — *Inscription inédite du sévir L. Messius Evhodus.* — En exécutant des réparations à une maison de la rue Fresque, on a rendu au jour une inscription romaine malheureusement mutilée, surtout à la 4e et à la 5e lignes. L'inscription est encadrée dans une guirlande de fleurs, encore bien visible, malgré le mauvais état de la pierre. Il n'y a point de D·M. au commencement :

IIIIIVIR·AVG
L·MESS[*IVS*]
EVHO[*DVS·L·MES*
SIO.....
PA]TR[*I·OPTIMO*]
ET·PIENTI[*SSIMO*]

Sextumvir aug(ustalis) L(ucius) Mess[ius] Evho-[dus L(ucio) Messio....., pa]tr[i optimo] et pienti[ssimo].

« Le sévir augustal Lucius Messius Evhodus à Lucius (?) Messius....., au meilleur et au plus tendre père ».

Le gentilice *Messius* n'est pas rare à Nimes, et nos pierres tumulaires nous donnent les noms de sept membres de cette famille, hommes ou femmes. Un seul toutefois porte le prénom de *Lucius*. C'est un édile de la colonie nimoise, *L. Messius Silvinus*. L'inscription qui le concerne a été publiée par Ménard (VII, 281), d'après Guiran, et sans indication de lieu. Guiran (chap. IV, p. 52) ne l'a connue que par Rulman; elle était donc déjà perdue en 1640. Le surnom grec de notre Messius Evhodus indique un affranchi. Son prénom de Lucius nous autorise à penser qu'il devait son affranchissement à l'édile *L. Messius Silvinus*.

La pierre qui porte cette inscription a été déposée à la Porte d'Auguste.

IV. — *Sceau du clerc Guillaume Martin.* — La matrice de ce sceau, qui appartient au cabinet de M. Louis de Bérard, est en forme de *vessie de poisson*, suivant la dénomination adoptée en sphragistique. Elle a 0m045 de haut, et 0m028 de large.

On y lit, en beaux caractères gothiques du xve siècle:

+ S·W·MARTINI·CLERICI.

S[igillum] W[illelmi] Martini, clerici.

« Sceau de Guillaume Martin, clerc ».

Dans le champ, un lion grimpant, d'un fort relief et d'un beau dessin.

Quel rapport y a-t-il entre cet emblème héraldique et le nom ou la profession de Guillaume Martin? — Je ne sais pas le voir.

V. — *Poterie grise trouvée à Saint-Bénézet-de-Cheyran.* — M. Gr. Charvet qui, au mois de mai de cette année, m'avait rapporté de Saint-Bénézet l'estampage de l'épitaphe du centurion S. Matucénus Frontinus (voir ci-dessus, page 48), y a trouvé, deux mois plus tard, quelques autres débris antiques, au nombre desquels j'ai remarqué un bord de vase en poterie grise. Ce bord de vase est agrémenté à l'extérieur d'un ornement ainsi composé : au centre, une roue à sept rayons, et à l'entour de cette roue deux cercles concentriques formés par un nombre indéfini de rayons juxtaposés, les rayons du cercle intérieur étant plus courts (0m002) que ceux du cercle extérieur (0m003).

J'ai déjà parlé ci-dessus, à propos de l'autel votif des *Corioledenses* et des *Budenicenses* (voir ci-ci-dessus, p. 41), de cette roue à sept rayons, qui paraît bien avoir été un emblème exclusivement réservé au culte de Jupiter. Les roues, empreintes en creux, à des distances à peu près égales sur le bord de ce vase, sont-elles tout simplement un ornement dû à la fantaisie de l'ouvrier? Je serais tenté d'y voir une intention symbolique.

Août 1873.

I. — *Inscription du tisserand P. Brittius Saturninus.* — Cette inscription, qui fut retrouvée, en août 1873, par M. J.-B. Laurent, architecte, en exécutant des réparations à une maison de la rue de l'Aspic appartenant à M. Estrivier, et qui fut transportée par ses soins dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, n'est pas inédite; mais elle avait disparu. Ménard, qui en indique l'emplacement dans un jardin de M. Galoffres hors la ville (t. VII, p. 316), ne fait que traduire la mention du manuscrit de Guiran : *In horto suburbano civis Galoffres;* mais il ne l'avait certainement pas vue dans le jardin désigné, puisque, en 1758, elle avait été transportée dans la maison de l'intérieur de la ville où elle a été retrouvée.

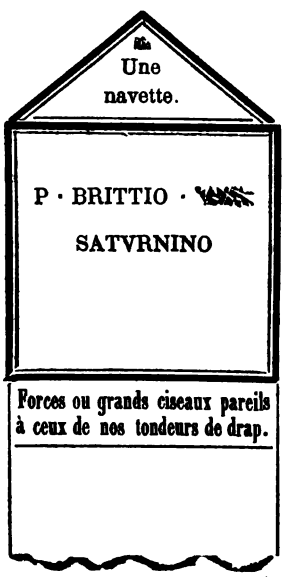

P(ublio) Brittio, [L(ucii) f(ilio)], Saturnino.

« A Publius Brittius Saturninus, fils de Lucius ».

A la fin de la première ligne, on remarque un espace vide que j'ai figuré par des hachures. Les deux caractères qui devaient occuper cette place semblent avoir été intentionnellement effacés. Cependant j'ai cru y découvrir la haste d'une lettre qui pouvait être une L ou un P, comme si on avait d'abord gravé L·F (*Lucii filio*) ou P·F (*Publii filio*) et qu'on eût ensuite voulu faire disparaître cette indication généalogique.

Aujourd'hui que nous avons reconquis la pierre qui porte cette inscription, il est curieux de constater le plus ou moins de fidélité des auteurs qui l'ont successivement reproduite, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours.

1. Grasser, pendant les trois années qu'il passa à Nimes comme professeur au Collége des Arts, eut le temps d'étudier et de voir par lui-même nos antiquités; aussi ses descriptions et ses transcriptions sont-elles généralement exactes, du moins d'une exactitude relative, comme on l'entendait au XVIe siècle. Voici la description dont il fait suivre les deux lignes de notre inscription : *In superiori huius tabulæ parte, radius, quo textores utuntur; inferiore autem, forfex visitur; adeo ut liqueat mechanicas artes apud veteres honorifice habitas fuisse* (1). L'expression *tabula* employée par Gras-

(1) Grasser, *De Ant. Nemaus. diss.*, p. 64 de l'édit. de Cologne, 1572; — p. 76 de l'édit. de Paris, 1607; — p. 230 de l'édit. de Basle, 1614 (où, par suite d'une mauvaise disposition typographique, les

ser est fort juste et prouve qu'il avait vu la pierre. C'est, en effet, une stèle en pierre froide, qui n'a pas plus d'un décimètre d'épaisseur.

2. Dans des feuilles volantes de Rulman recueillies par Séguier (Msc. 13,802 de la Bibliothèque de Nimes), on trouve cette inscription deux fois reproduite, mais avec de telles variantes et de telles contradictions, qu'il est bien évident que Rulman ne l'a jamais vue. Et cependant il en donne, chaque fois, la figure et la description. D'abord c'est l'inscription dédicatoire d'une statue élevée à P. Britius (sic) Saturninus.

Une statüe d'un homme tout au long, sans barbe et sans cheveux à la teste, tout nud, ayant seulement un manteau volant du costé droit qui va jusques au pied, qui passe à son col pardessus l'espaule gauche et qui pend tout du costé droit, avec ces mots au-dessous de ses pieds.

P · BRITIO

SATVRNINO

deux lignes de notre inscription semblent former la fin d'une inscription précédente); — p. 1085, col. 1 F de la reproduction qu'en a faite Sallengre, dans son *Trésor des antiquités romaines*, La Haye, 1716, in-fol.

Tournons le feuillet, nous aurons une autre reproduction un peu moins fantaisiste sans doute, mais qui est encore loin d'être fidèle :

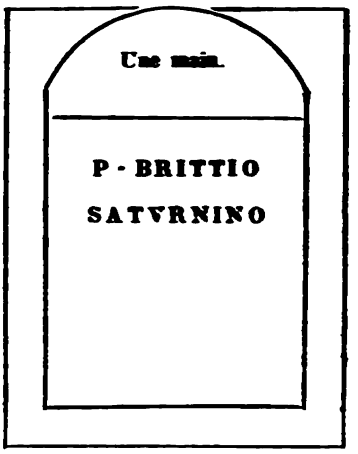

On peut juger, par cet exemple, quelle est trop souvent la valeur des documents transmis par Rulman et quelle confiance ils méritent.

3. Il n'en est pas de même de Gaillard Guiran. Son précieux recueil, dont le manuscrit original a été acquis, il y a une vingtaine d'années, par la Bibliothèque de la ville (1), révèle à chaque page une érudition exacte et consciencieuse. Il a figuré, bien que très-sommairement, le *radius* au-dessus et le *forfex* au-dessous de l'inscription; il a même eu soin de laisser, à la fin de la première ligne, un certain espace vide, la seconde ligne dépassant la première, du côté droit :

(1) Sur l'histoire de ce manuscrit, voir Ménard, t. VII, p. IX de l'Avertissement.

P · BRITTIO
SATVRNINO

Il est évident que Guiran avait vu notre pierre dans le jardin du « bourgeois Galoffres » (1).

4. Séguier (Msc. 13,801, pl. 67, nº IX), reproduit l'inscription *e Grassero;* cependant, il dessine au-dessous et assez fidèlement le *forfex*, que Grasser a seulement mentionné, mais rien du *radius* inscrit dans le fronton triangulaire.

5. Ménard (nous l'avons déjà dit) se contente de copier le manuscrit de Guiran, mais sans ménager, comme celui-ci, un vide de deux lettres, à la fin de la première ligne.

6. Aug. Pelet (2), adoptant l'indication erronée de Ménard, dit qu'en 1758 (date de la publication du VIIe volume de l'*Histoire de Nismes*), notre pierre se trouvait « à Nimes, dans le jardin de M. Galoffres ». Il dispose les lignes de l'inscription comme Ménard, et l'on voit qu'il n'a fait que le copier.

Brittius ne me paraît être qu'une altération du gentilice *Bruttius*, assez fréquent sur les listes épigraphiques.

II. — *Inscriptions antiques inédites recueillies par M. de Valfons au château de Castelnau.* — En dépit de son nom (*Castel-nau*, Château-neuf), ce

(1) Pierre Galoffres, que Ménard (*Succ. chronol.*) appelle Galafrès, fut deux fois second consul de Nimes, en 1642 et en 1668.

(2) *Inscript. antiques de Nimes, reproduites d'après les monuments ou recueillies dans les auteurs*, t. II, p. 193 vº. (Msc. non catalogué de la Bibliothèque de Nimes).

château est l'un des plus anciens et des plus curieux spécimens d'architecture féodale qui subsiste encore dans nos contrées. Non content de le faire restaurer avec un soin pieux, M. le marquis de Valfons y a encore recueilli un certain nombre d'inscriptions trouvées dans les localités environnantes et les a fait encastrer dans les contreforts et les murs extérieurs.

Ayant eu le loisir de les étudier pendant une semaine de vacances passée au château de Castelnau, je vais les publier d'après les estampages que j'en ai pris.

I. — Inscription de Carinia Marcellina.

D · M

CARINIAE · MAR

CELLINAE · Q · CA

RINIVS · CELSVS

VXORI · ME(1)REN

TISSIMAE

POSVIT

D(is) M(anibus) Cariniae Marcellinae. Q(uintus) Carinius Celsus uxori merentissimae posuit.

« Aux manes de Carinia Marcellina. Quintus Carinius Celsus a élevé (ce tombeau) à la plus méritante des épouses ».

On voit que les deux époux appartenaient à la même *gens*, puisque le *gentilitium* est le même.

(1) L'M et l'E sont liés.

— Nos listes épigraphiques nous fournissent deux orthographes différentes de ce même nom de famille : *Carenia Secunda* (1) et *L. Karenius Secundinus* (2).

La pierre qui porte cette inscription a pour cadre une frise élégamment sculptée, guirlande de feuillage et de fleurs. Elle a été trouvée, en 1858, sur le territoire de la commune de Sainte-Anastasie.

2e Inscription de Pétinius Paternus.

D · M

PAETI(3)N[*I*]

PATE(4)RNI

LVCILIVS

FILIVS

PATRI

OPTIMO

(1) Ménard, VII, p. 359.

(2) Le *Catalogue du Mus. de Nimes* (édit. de 1863, p. 39) donne une lecture inexacte de l'épitaphe de ce bisome, dont la partie droite a disparu, à l'exception de la première lettre des quatre premières lignes. — Voici comment elle doit être lue :

D · M	D [· *M*]
KARENIAE	M . . . .
VICTORINAE	D . . . .
L·KARENIVS	P . . . .
SECVNDINVS	
LIBERTAE	

(3) Le T et l'I sont liés. — L'I qui terminait cette ligne, et qui était gravé à l'extrême bord de la pierre, a été enlevé par une écornure.

(4) Le T et l'E forment monogramme.

D(is) M(anibus) Paetinii Paterni. Lucilius, filius, patri optimo.

« Aux manes de Pétinius Paternus. Lucilius, son fils, au meilleur des pères ».

Le gentilice *Paetinius* est rare; cependant nous connaissions déjà, par le recueil de Guiran (p. 136), un *Pétinius*, dont le nom nous a été conservé par un beau fragment d'inscription encastré, depuis le XVIe siècle, dans la façade du château de la Calmette : *In vico Calmetensi*, dit Guiran, *et muro exteriori ædium Maltreti* (1). Le tombeau du *Pétinius* de la Calmette lui avait été élevé par ses héritiers ; c'est ce que nous apprennent les deux dernières lignes, les seules qui nous restent :

PAETINI
HEREDES

L'inscription était entourée d'une frise élégante, et tout annonce que ce fragment appartenait à l'épitaphe d'un personnage important, au moins par sa richesse. Tout, au contraire, dans la pierre trouvée à Sainte-Anastasie, semble indiquer qu'elle

(1) La famille *Maltret* ou *Maltrait* a joué un rôle important dans l'histoire de Nîmes pendant tout le XVIe et le XVIIe siècles. Un Pierre Maltret, docteur ès-droits, a été premier consul en 1577 et 1588; un autre Pierre Maltret, avocat, a été premier consul en 1610; Claude Maltret, en 1682, est l'un des fondateurs de l'Académie de Nîmes.— C'est sans doute Claude Maltret qui, dans les dernières années du XVIIe siècle, vendit à Jean-Louis Mathei, d'abord conseiller au Présidial, puis lieutenant particulier de la sénéchaussée de Nîmes, ce petit château de la Calmette que Guiran appelle *ædes Maltreti*. Jean-Lou Mathei, nommé premier consul en 1719, portait déjà le titre de seigneur de la Calmette.

surmontait la tombe d'un modeste campagnard. C'est une stèle étroite et longue, sans aucun ornement, à l'exception de quelques moulures en haut et en bas, sur la face antérieure de laquelle se pressent des caractères assez mal gravés par un lapicide peu expert et que gênait d'ailleurs l'étroite surface qui lui était livrée.

Malgré la différence d'aspect de leurs tombes, n'y avait-il donc aucune relation de parenté entre le Pétinius de la Calmette et celui de Sainte-Anastasie, habitant tous deux des localités voisines, situées l'une non loin du Gardon, l'autre immédiatement sur les bords du même cours d'eau?

Frappé de la rareté du gentilice *Paetinius*, j'ai consulté les *index* des recueils épigraphiques, et j'ai rencontré, sous le nº 4233 des inscriptions de l'Espagne (*C. I. L.*, Huebner) le texte d'un *titulus* conservé au musée de Tarragone, et qui n'est autre que l'épitaphe d'une flaminique de la province de l'Espagne Citérieure, nommée *Paetinia Paterna, Paterni filia.* Serait-elle donc la fille de notre *Paetinius Paternus?* Il est bien difficile de le penser, quelque précise que soit cette indication généalogique; car le *titulus* ajoute : *Amocensi Cluniensi, ex gente Cantabrorum.* On ignore l'emplacement d'*Amoca;* mais *Clunia* a été identifiée avec Coruña del Conde. Pétinia Paterna la flaminique était donc née dans la Tarraconaise, et non dans la Narbonaise; mais on sait les relations intimes, fréquentes et pour ainsi dire journalières qui existaient entre ces deux provinces. Il est donc permis de penser que si *Paetinia*

Paterna, Paterni filia, n'était pas la propre fille de notre Pétinius Paternus, elle fut au moins l'une de ses descendantes.

3. Inscription de Q. Marius Dubitatus.

D M
Q · MARIÍ
DVBITATI
MARIA·Q·FIL
QVÍNTIA
LIBERTO·OPTIM

D(is) M(anibus) Q(uinti) Marii Dubitati. Maria, Q(uinti) fil(ia), Quintia liberto optim(o).

« Aux mânes de Quintus Marius Dubitatus. Maria Quintia, fille de Quintus Marius, au meilleur des affranchis ».

Le *cognomen* DVBITATVS est rare ; et on comprend aisément qu'il en soit ainsi, à cause du sens injurieux qu'on pourrait lui donner (1). Cependant nos seules listes épigraphiques nous font connaître deux femmes, toutes deux de condition libre, qui ont porté ce surnom, *Messia Dubitata* (2) et *Vettia Dubitata* (3).

(1) Au sujet des sobriquets « qu'un individu pouvait recevoir *accidentellement* dans le cours de son existence », M. Rob. Mowat remarque, avec juste raison, que « si, par ses qualités personnelles, il parvenait à le faire entourer de respect et d'affection, le sobriquet, même d'origine déplaisante, pouvait être honorablement transmis à sa descendance, ou relevé à titre de souvenir ».— (*Des noms familiers chez les Romains*, dans les *Mém. de la Soc. de Linguistique de Paris*, t. I. — P. 43 du tirage à part.)

(2) *Notice des trav. de l'Acad. du Gard pendant l'an XIII*, p. 23.

(3) *Topogr. de Nismes*, p. 575, n. 47. — Le texte de cette ins-

Nous y trouvons aussi un *C. Marius Dubius* (1), surnom presque identique à celui de notre *Q. Marius.*

Cette pierre n'a pas été trouvée, comme les deux précédentes, sur le territoire de la commune de Sainte-Anastasie, mais « dans un quartier de la commune d'Aigaliers, où la tradition du pays place, d'après M. Pelet, une ville romaine appelée Roubia » (2).

4. *Inscriptions inédites de Sénocundus Servatio et de Quintia Servatilla.*

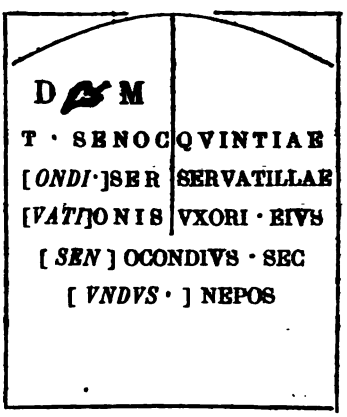

cription a été, à l'origine, défiguré par une distraction de Guiran, qui donne (p. 37) à la première ligne, VITTITTIAE. Ménard (t. VII, p. 345), en voulant la corriger, l'a rendue tellement méconnaissable que les auteurs de la *Topographie*, la publiant en 1802, d'après le manuscrit de Séguier (13,801, pl. 32, n. IV), l'ont crue inédite. La pierre paraît aujourd'hui être perdue ; mais le fac-simile de Séguier ne donne lieu à aucun doute.

(1) *Top. de Nismes*, p. 575, n. 45.

(2) Msc. d'Aug. Pelet, t. II, p. 164 r°. — C'est sans doute *Probiac* que M. Pelet a voulu dire ; mais Probiac n'est pas de la com-

D(is) M(anibus) T(iti) Senocundi Servatiani.
Quintine Servatiae. uxori eius :
[Sen]ocondius Secundus nepos.

« Aux mânes de Titus Sénocundus Servatianus :— à Quintia Servatilla, sa femme : Sénocondius Secundus, leur petit-fils ».

Outre la physionomie vraiment celtique et nouvelle du gentilice *Senocundius*, ce qui attire mon attention dans le texte de cette inscription tombeau double, à deux places, élevé par un petit-fils à son grand-père et à sa grand-mère, ce sont les surnoms de Sénocundus et de Quintia, surnoms dérivés tous deux du participial *Servatus*. — D'après M. Rob. Mowat (1), le suffixe *-ondius* aurait une valeur diminutive et hypocoristique (terme de caresse), et il ne faut pas le confondre avec le suffixe *-o,-onis*, dont la valeur est toujours augmentative ou péjorative.

On remarquera aussi que le petit-fils de *Senocondus* s'appelle *Senocond-ius*. L'auteur que nous venons de citer pense que « la terminaison *-ius*, dans les gentilices, a eu, en principe, pour effet d'en faire des filiatifs, c'est-à-dire des diminutifs par rapport aux appellatifs ou aux noms propres en *-us* dont ces gentilices sont dérivés... Le premier Tullius devait être le fils d'un Tullus ; puis Tullius a signifié « descendant de Tullus à un degré quelconque », et enfin, abstraction faite de

mune d'Aigaliers, c'est un hameau de la commune de Barron. Du reste, Aigaliers et Barron sont deux communes limitrophes.

(1) *Des noms familiers chez les Romains*, p. 18 du tirage à part.

toute idée de filiation, « membre de la famille des Tullius ». (1).

Cette pierre a été recueillie, en 1859, par M. de Valfons, sur le territoire de Sainte-Anastasie. Elle avait été plantée au point d'intersection de deux chemins dont l'un mène au cimetière de la commune. On l'appelait *la Pause des morts*, parce que, à ce point du trajet, les porteurs fatigués y déposaient la bière.

5. Inscription inédite de Maria Sécundilla.

D · M
MARIAE · SECVN
DILLAE · HELV
IA · GEMELLA · MAT
GEMELLA · SEVERI
NA · AVIA

D(is) M(anibus) Mariae Secundillae Helvia Gemella, mat(er); Gemella Severina, avia.

« Aux manes de Maria Sécundilla, Helvia Gémella, sa mère, et Gémella Sévérina, son aïeule ».

Deux femmes, deux mères, toutes deux veuves sans doute, se sont réunies pour élever le tombeau à la fille qu'elles ont perdue. — Helvia ajoute à son gentilice celui de sa mère, Gémella.

C'est par une intention hypocoristique, et comme diminutif de caresse, que le mot *avia*, « aïeule », a été substitué à « *ava*, féminin inusité, mais normal de *avus* » (2).

(1) *Des noms familiers chez les Romains*, p. 15.
(2) Cfr. R. Mowat, *Des noms familiers*, p. 15.

Cette pierre était encore, en 1858, à Saint-Chapte, dans l'aire de M. Brueïs, où elle servait de bute-roue. Les caractères sont d'une bonne époque, et l'inscription est entourée d'une frise de feuillages et de fleurs.

6. Inscription inédite de L. Sévérianus.

D · M
L · SAEVERIAN
O·L·SERVATVS
ET·L·SEVERILLA
PARENTES·FI
LIO·PIENTISSI
MO · POSVERV
NT

D(is) M(anibus). L(ucio) Saeveriano (sic). *L(ucius) Servatus et L(ucia) Severilla, parentes, filio pientissimo posuerunt.*

« Aux manes. A Lucius Sévérianus. Lucius Servatus et Lucia Sévérilla, ses père et mère, ont élevé ce tombeau au plus tendre des fils ».

Tout, dans cette inscription, révèle une basse époque : la faute d'orthographe sur le nom SAEV*eriano* et la manière insolite de partager les mots (l. 2-3, l. 6-7, l. 7-8) ne peuvent être attribuées qu'à un lapicide ignorant.

Cette pierre se trouvait, comme la précédente, à Saint-Chapte, chez M. Brueïs.

III. — *Inscription inédite de Sénocondia Primula.* — Il est regrettable que M. de Valfons n'ait

pas recueilli, pour la joindre au n° 4 ci-dessus (voir p. 258) l'inscription suivante, que j'ai estampée à Vic, commune de Sainte-Anastasie, dans la cour d'un propriétaire agriculteur nommé Maligron, où elle sert de pavé. Nous y retrouvons ce même Sénocondius Sécundus, que nous avons vu élever un tombeau commun à son grand-père *Servatio* et à sa grand-mère *Servatilla*. Cette fois, c'est à une fille du nom de *Primula* que, de concert avec son fils *Primulus*, il rend les honneurs funèbres.

D M
PRIMVLAE
SENVCOND(1)IVS
SECVND(2) · SENOCONDI · FIL
PATER · ET · PRIMVLVS
FRATER

D(is) M(anibus) Primulae, Senucondius Secund(us), Senocondi fil(ius), pater, et Primulus, frater.

« Aux manes de Sénocondia Primula, Sénucondius Sécundus, fils de Sénocondus, son père, et Sénocondius Primulus, son frère, ont élevé ce tombeau ».

Bien que cette inscription soit très-fruste, usée qu'elle est par le frottement des pieds, la 4e lettre de la 3e ligne est parfaitement visible, c'est un v; et j'ai du lire SENVCONDIVS, et non SENOCONDIVS,

(1) L'N et le D sont liés.
(2) Les lettres VND forment monogramme.

bien que cette dernière forme, que nous avons déjà rencontrée dans l'inscription du bisome ci-dessus n° 4, se reproduise ici à la ligne suivante SENOCONDI·FIL. Il n'y a donc pour nous aucun doute sur l'identité du Sénocondius, petit-fils de Servation et de Servatilla, et du Sénucundius, père de Primula et de Primulus. On sait, d'ailleurs (et les exemples en seraient infinis), que l'*o* et l'*u* se mettent sans cesse l'un pour l'autre; plus souvent, il est vrai, dans la terminaison que dans le radical.

Primulus, Primula, c'est le diminutif hypocoristique de *Primus* et de *Prima*, surnoms qui nous apprennent que l'un était le *premier* enfant mâle, l'autre le premier enfant du sexe féminin qu'ait eus notre Sénocondius. Son surnom de *Secundus* nous indique aussi qu'il avait été le *second* garçon du Sénocondus mentionné à la 4e ligne. On voit que, dans cette famille, au moins pour les deux générations auxquelles notre inscription se rapporte, on était fidèle à cette coutume romaine de désigner les enfants tantôt par un surnom, tantôt par un prénom qui rappelait l'ordre de primogéniture.

Septembre 1873.

I. — *Inscription inédite de Matucénus Primus.* — J'ai donné ci-dessus (Mai 1873, n° II), l'épitaphe d'un adjudant-centurion de la XXIIe légion, nommé *S. Matucénus Frontinus*, trouvée à Saint-

Bénézet-de-Cheyran et dont l'estampage m'avait été procuré par notre confrère, M. Gr. Charvet. C'est encore à lui que je dois deux autres épitaphes relatives à des membres de la même famille.

D M
MATVCENI · PRIMI

D(is) M(anibus) Matuceni Primi.

« Aux manes de Matucénus Primus ».

La pierre est petite, d'apparence plus que modeste, et les caractères en sont mal gravés. Elle a été trouvée au hameau d'Olympie, commune de Mons, canton d'Alais, c'est-à-dire assez près de Saint-Bénézet-de-Cheyran, pour qu'on puisse raisonnablement supposer que Matucénus Primus était de la même famille que l'adjudant-centurion S. Matucénus Frontinus.

Cette pierre est encastrée dans la façade occidentale de la maison Trélys, à 2m50 au-dessus du sol.

II. — *Inscription inédite de Matugénus, fils de Montanus.*

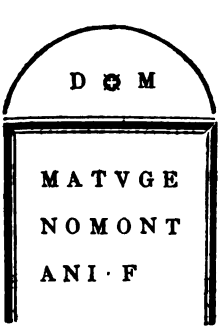

D(is) M(anibus). Matugeno, Montani f(ilio).

« Aux manes. A Matugénus, fils de [Matugénus] Montanus ».

Cette inscription est gravée, d'une façon très-grossière, sur un cippe en marbre blanc, qui se trouve aujourd'hui dans la cour du nouveau presbytère de Barron, canton de Saint-Chapte, arrondissement d'Uzès, et qui a été rencontré dans les fondations de l'ancien presbytère. M. Charvet pense qu'il provient de Probiac, hameau de cette commune, du territoire duquel on a, de tout temps, exhumé de nombreux débris d'antiquités.

La 5e lettre du nom MATVGENO est bien un G et non un C. Malgré cette différence d'orthographe, je n'hésite pas à rattacher le *Matugenus* de Probiac au *Matucenus* de Mons, surtout quand je remarque que le père du premier a pour surnom *Montanus*. Or, ce surnom n'est autre chose qu'un ethnique devenu *cognomen*. Rien n'est plus commun que les ethniques employés comme surnoms.

Mons est appelé, en 1156, *villa de Montibus*.

III.— *Inscription opisthographe mentionnant la donation d'une somme de 20,000 sesterces, de métairies, de fonds de terre situés au bord du Rhône, et du port de Chamone.* — J'étais au Vigan en villégiature, quand je fus informé par mon fils François, architecte, qu'on venait de trouver, à l'ancienne Gendarmerie, devenue la propriété de M. Samuel Guérin, une inscription dont il m'envoyait le texte malheureusement mutilé. N'ayant point d'estampage, je songeais à m'en occuper à mon retour, lorsque je reçus, deux jours après, la

note suivante qu'il avait fait insérer dans une feuille locale (1), sous le pseudonyme *Fr. Nicolas* :

« On vient de découvrir, à l'ancienne Gendarmerie, aujourd'hui propriété de M. Guérin, et dans les démolitions opérées sur l'emplacement de l'ancien Château Royal, du côté de la Porte d'Auguste, le fragment d'inscription qui suit :

```
.....
...MORTEMSV
...HSIXXIITEMQ
...DIAFVNDOS
...VMCRINDAV
...ADRIPAMFLV
...ISRHODANI
...DEDIT
```

« Il est impossible, on le conçoit, de deviner ce qui manque à la partie supérieure de la pierre, où se trouvaient énoncés les noms et qualités du donateur, et peut-être aussi les motifs et conditions de la donation ; mais nous pensons qu'on peut suppléer, avec assez de vraisemblance, les trois ou quatre lettres qui manquent à la gauche de chacune des sept lignes :

(1) Voir la *Gazette de Nimes* du 7 septembre 1873.

Post] mortem su
am]sestertium viginti millies; itemq[*ue*
prae]dia, fundos,
agr]um Crindav
ium], ad ripam flu-
min]is Rhodani
R.P.N.] dedit.

« Comme on le voit, c'est l'inscription commémorative d'une libéralité faite à la *Res Publica Nemausensis*. Cette donation, qui ne doit avoir d'effet qu'après la mort du donateur, se composait : 1° d'une somme de 20,000 sesterces; 2° de métairies et de fonds de terre; 3° d'un grand domaine situé sur le bord du Rhône et qui serait désigné sous le nom d'*Ager Crindavius*.

« Qu'est-ce que l'*Ager Crindavius?* Sur quel point des bords du Rhône était-il situé? Nos suppléments au commencement des lignes 4 et 5 sont-ils acceptables? Ce sont là des questions que nous soumettons à de plus habiles, et sur lesquelles nous nous permettons d'appeler l'attention des savants membres de l'Académie du Gard ».

Avant de répondre, au nom de l'Académie, à cet appel que lui adressait mon fils et disciple en épigraphie, M. *Fr. Nicolas*, je dois compléter la description de cette pierre.

Et d'abord je dirai que, à mon retour de vacances, et lorsque j'eus fait transporter, dans le vestibule de la Bibliothèque, cette pierre, dont M. Sam. Guérin avait bien voulu enrichir nos col-

lections, en même temps que de deux autres dont je parlerai plus loin, je m'aperçus, en la faisant nettoyer, que la face opposée à celle sur laquelle avait été relevée l'inscription précédente portait, elle aussi, une inscription. En voici le texte :

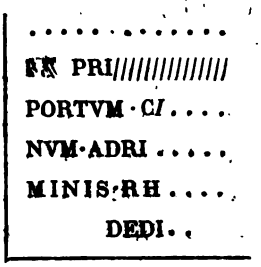

....*pri*..... *portum Ca*[*mmo*]*num*, *ad ri*[*pam flu*]*minis Rh*[*odani*] *dedit*.

«..... a donné le port de Chamone, sur la rive du Rhône ».

Chamone est aujourd'hui un mas de la Camargue, situé au point de diramation où le canal du *Japon* ou *Bras-de-Fer*, se détachant du grand Rhône, le met en communication avec la branche dite *Vieux-Rhône*, qui se déverse dans la mer par le grau de la *Dent*. *Chamone*, que je crois être le *Portus Cammonus* de notre inscription, était vraisemblablement, à l'époque romaine, une station d'utriculaires, qui fut remplacée ensuite par un bac à traille, dont le souvenir est demeuré dans la dénomination de *Nouveau-Barcarin*, que porte encore aujourd'hui un mas situé en face de Chamone, sur la rive opposée, au sud d'une chapelle ruinée du nom de *Saint-Trophime*, et non loin des

ruines d'une tour de construction romaine dite *Tour-de-Bolevard*.

Mais où était l'*Ager Crindavius* mentionné sur l'autre face de l'inscription et qui, comme le *Portus Cammonus*, était situé *ad ripam fluminis Rhodani ?* — Il existe en Camargue, à 4 kilom. au N. de Chamone et tout près du Rhône, un domaine du nom de *Grifeuille*. Malgré la ressemblance de ces deux noms, ressemblance assez faible d'ailleurs, je me garderai bien, sur ce seul fondement, de proposer l'identification ; mais j'essaierai de déterminer, au moins hypothétiquement, à qui et par qui ont été faits les legs spécifiés sur cette double inscription.

J'écarte tout d'abord l'idée que ce legs ait été fait à la *Res Publica Nemausensis ;* et certainement, si l'auteur de la note insérée dans la *Gazette de Nimes* du 7 septembre 1873 avait connu la partie de l'inscription qui ne fut aperçue qu'un mois plus tard, il n'aurait pas songé au supplément qu'il a proposé pour la dernière ligne (*R.P.N.* en avant de DEDIT) ; car, en observant la disposition de ce mot sur la seconde face de l'inscription, il se serait convaincu que cette formule terminale formait à elle seule la dernière ligne, sur l'une comme sur l'autre face, et que, par conséquent, il n'y a jamais rien eu en avant du mot DEDIT.

Cependant, l'inscription ayant été trouvée à Nimes, il est hors de doute que les libéralités dont elle nous a transmis le souvenir avaient été faites, soit à des particuliers, soit plus vraisemblablement à quelque collége d'artisans de la cité nimoise. On sait quelle place importante

occupent, dans l'histoire des classes inférieures de la société romaine, surtout dans les provinces, ces *colléges*, ces *sodalités*, ces *confréries* d'artisans. Il n'est pas de recueil épigraphique où l'on ne rencontre, pour ainsi dire à chaque page, des inscriptions attestant les donations qui leur sont faites par leurs patrons ou leurs membres, soit en argent, soit en biens fonds.

Or, l'un des corps d'état les plus répandus dans les régions avoisinant le cours inférieur du Rhône est certainement celui des *Utriculaires*. Nimes avait son collége d'Utriculaires, comme nous l'apprenons par une inscription trouvée, en 1810, dans les déblais de l'Amphithéâtre et déposée actuellement dans le Nymphée ou Temple de Diane (1). C'est l'épitaphe de L. Valérius Sécundus, affranchi, qui eut deux fois l'honneur de présider le collége de nos Utriculaires : *M(agister) bis colleg(ii) Utriclarior(um) Nemausensium.* Et si on considère que tous les biens énumérés dans la donation dont le texte, malheureusement incomplet, vient d'être retrouvé, sont situés *ad ripam fluminis Rhodani*, on sera peut-être porté à penser avec nous que le donateur était quelque *naviculârius* (propriétaire de barques), qui, après s'être enrichi dans l'exploitation du port de Chamone et s'être arrondi un domaine en Camargue, a voulu, pour quelque raison à nous inconnue, en disposer en faveur de notre collége d'Utriculaires.

(1) *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1810, p. 381. — Orelli-Henzen, n° 7,208 ; — A. Pelet, *Essai sur le Nymphée de Nîmes*, p. 46. — — Ern. Herzog, *Gall. Narb., Appendix epigr.*, n° 220.

IV. — *Inscription inédite de Cn. Servilius Séranus.* — Cippe de proportions vraiment monumentales, trouvé, comme la pierre opisthographe dont nous venons de parler, dans les fouilles de l'ancienne Gendarmerie, et donné à la ville par M. Samuel Guérin, ainsi que le fragment d'inscription bilingue que je publierai ensuite :

CN · SERVILIO
SERANO
CN · SERVILIVS
VETVS · P

C(naeo) Servilio Serano Cn(aeus) Servilius Vetus p(osuit).

« Cnéus Servilius Vétus a élevé (ce tombeau) à Cnéus Servilius Séranus ».

La formule D · M est absente.

La beauté des caractères, la sobriété des formules, l'élégance des rainceaux composant la frise dont l'inscription est encadrée, tout, dans ce monument funéraire, indique la meilleure époque.

Cette pierre, étant d'un poids très-considérable, n'a pu être transportée de bien loin à l'endroit où on l'a trouvée. La tombe qu'elle surmontait devait être une des premières qu'on rencontrait sur la voie Domitienne, en sortant de Nimes par la porte d'Arles, appelée aujourd'hui *Porte d'Auguste.*

V. — *Fragment retrouvé de l'inscription bilingue de T. Julius Dolabella.* — Ménard a publié le premier (t. VII, p. 300), une longue inscription gréco-latine en l'honneur de T. Julius Dolabella.

« On trouva, dit-il, la pierre de cette inscription en 1742, près du bassin de la Fontaine, parmi les ruines des anciens bains... Ce fragment est aujourd'hui détruit. Je ne sçache pas du moins qu'on l'ait conservé. Je pris heureusement copie de cette inscription au moment qu'elle fut découverte...». Ménard se trompait : les fragments qu'il a vus et transcrits n'ont point péri. Le plus grand fragment, celui qui contient la moitié de droite de l'inscription dans presque toute sa hauteur, avait été recueilli par Séguier. Il est vrai que le propriétaire qui avait succédé à Séguier, ou plutôt à notre Académie, sa légataire, s'était servi de cette dalle pour en couvrir un aqueduc et l'avait ainsi fait disparaître, au moins pour un temps; mais un de nos plus honorables confrères, le docteur Augustin Pleindoux, l'a retrouvée, il y a une quinzaine d'années, et rendue au jour.

Voici maintenant que, par suite de circonstances que je ne saurais expliquer, un autre fragment, appartenant à la moitié de gauche, vient d'être découvert dans les fouilles de l'ancienne Gendarmerie. Ce fragment porte sur sept lignes :

.....
.....AERA
.....IGIL·ET·A
..SYNHODOS·NEAPOLI
HΦICMATHCIE(1)PACΘYME
TOKPATOPAKAICA....
NAΓΩNICTΩN.....
...ΓENOT.....

(1) Les E sont tous lunaires; je les remplace par des E carrés.

Je profiterai de ce que j'ai, en ce moment, sous les yeux l'estampage des deux fragments dont je viens de parler, pour relever, dans le texte de cette inscription donné par le *C. I. G.*, ou par Herzog, d'après la pierre elle-même dans sa partie droite, et pour le reste, d'après le *Corpus*, certaines inexactitudes de lecture et quelques suppléments erronés.

L. 2. Herzog : PONTIFICI. — Il n'y a, en réalité, sur la pierre, que ce que Ménard a donné, c'est-à-dire les six premières lettres de ce mot.

L. 4. Herzog : SYNODOS. — Ce mot est écrit par un H, SYNHODOS. — Même ligne : CERTAMINE porte un *apex* sur la quatrième lettre. Du reste, cet auteur nous avertit lui-même qu'il n'a pas noté les *apices* avec beaucoup de soin : « Apices in titulo latino apposui quos vidi; ne in reliqua quidem parte eos defuisse apparet ».

L. 5, première du texte grec. — Après le mot IEPAC, le *Corpus* et M. Herzog suppléent : [TPAIAN]HC. Ménard, je ne sais pourquoi, a négligé les trois lettres ΘTM, encore parfaitement lisibles sur la pierre. Une copie contemporaine, conservée dans les papiers de Séguier (1), donne un E après le M. Il est évident qu'il faut lire : ΘTME[AIK]HC, et non [TPAIAN]HC. Cette « compagnie thymélique » figure déjà sur un décret dont j'ai publié trois fragments retrouvés à Nimes en 1742 et en 1869, dans mes *Déc. Arch.*, Mai 1869 (2).

(1) Bibl. de Nimes, 13,802, IV, p. 7.

(2) P. 57 du tirage à part.

L. 9. Herzog lit : o]IKOTMENHN OT[X]HKI[CTA.... — Voici ce qu'on lit réellement et incontestablement sur la pierre : OIKOTMENHOTKHKIC... Il n'y a donc pas lieu d'admettre la correction d'Herzog : [περὶ] πάσ̣η[ν τὴν ο]ἰκουμένην... qui introduit la préposition ΠΕΡΙ là où il n'y a pas le moindre espace pour la recevoir.

L. 10. ....EωTHCNEMATC... La pierre donne, avant l'ω, cet E, que Herzog n'a pas aperçu.

Octobre 1873.

I. — *Objets antiques trouvés à Marbacum.* — Dans la belle *Carte du pays des Volkes Arécomiques* qu'il a jointe à son mémoire intitulé : *Les Voies romaines chez les Volkes Arécomiques* (1), M. Gr. Charvet place, sur une hauteur abrupte de la rive droite du Gardon, en un lieu appelé aujourd'hui du nom significatif de *Castel-Viel,* situé en face du château de Sainte-Anastasie, un oppidum gallo-romain auquel il donne le nom de *Marbacum.* J'avais antérieurement, dans mon *Dictionnaire topographique du Gard,* identifié *Marbacum* avec le groupe communal désigné sous le nom de *Sainte-Anastasie,* et qui se compose, comme on sait, de quatre petits villages, tous quatre fort anciens, tous quatre situés sur la rive

(3) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais,* année 1873.

gauche du Gardon, Russan *(Russanum)*, Vic *(Vicus)*, Aubarne *(Albarna)* et Campagnac *(Campaniacum)*. Il semble, au premier abord, que ces deux attributions se contredisent ; mais cette contradiction n'est qu'apparente. Le mandement de Sainte-Anastasie possédait, au moyen âge, des terrains de dépaissance sur la rive droite, contigus aux *Garrigues* de Nimes, comme le prouve un procès-verbal de bornage du XVe siècle, existant aux archives municipales de Nimes. Or, on sait combien les limites communales variaient peu ; et il est naturel de penser que ce petit territoire du *pagus Ucetiensis* avait, dès l'époque gallo-romaine, la même étendue que nous lui voyons au moyen âge. *Marbacum* (Castel-Viel) lui avait servi d'oppidum, à l'époque celtique et gallo-romaine ; cette dénomination disparaît à la fin du IXe siècle, c'est-à-dire au moment où la forteresse féodale de Sainte-Anastasie, élevée sur l'autre rive, devient à son tour le centre et le chef-lieu de ce groupe de population agricole.

Castel-Viel, qui n'est guère visité aujourd'hui que par les bergers, les chasseurs, les poètes et les archéologues, ne garde, à la surface du sol, à l'exception d'un vieux pan de mur, rien qui indique que ce fut autrefois un centre d'habitation. Aucune inscription n'y a été trouvée ; mais, pour peu qu'on remue le sol, il n'est pas rare d'y rencontrer de petits objets antiques remontant tous à l'époque celtique.

M. L. Rochetin, membre de la Société littéraire et scientifique d'Alais, en a rapporté divers objets, parmi lesquels j'ai noté les suivants :

1. Une monnaie en bronze des Arécomiques, du second type de Diane, au revers du *Dêmos* debout, revêtu de la toge, ayant devant lui une tige de laurier (La Saussaye, *Numismatique Narb.*, p. 149, n. 9; et pl. XVIII, n. 9).

2. Une monnaie autonome de Nimes, au type de la tête d'Apollon laurée, à gauche, au revers du sanglier courant à gauche, avec la légende NAMA — ΣAT (La Saussaye, *Num. Narb.*, p. 155, n. 2; et pl. XIX, n. 2).

3. Plusieurs monnaies de Marseille, argent et bronze.

4. Une agrafe de ceinturon d'épée, en bronze.

Comme on le voit, tous ces objets sont de fabrication gauloise, et le *Marbacum* de la rive droite n'a conservé aucun débris de la civilisation gallo-romaine proprement dite; tandis que la partie du territoire de Sainte-Anastasie située sur la rive gauche nous a fourni (voir ci-dessus, Août 1873, nº II), un nombre relativement considérable d'inscriptions appartenant à cette époque. Nous devons en conclure que le *Marbacum* de la rive droite ne fut qu'un *oppidum*, c'est-à-dire un lieu de refuge, et que, dès les premiers siècles de notre ère, de vrais centres de population agricole, *Russanum*, *Vicus*, s'étaient formés le long de cette même voie de *Nemausus* à *Ucetia*.

Cette voie traversait-elle le Gardon à gué ou bien sur un pont de pierre?

Il est probable qu'à l'origine, c'est-à-dire à l'époque celtique, on se contentait du gué; mais, à mesure que les communications entre les deux villes devinrent plus fréquentes, on sentit le be-

soin de se précautionner contre les ravages d'une rivière aussi torrentueuse que le Gardon, en construisant un pont en pierre.

L'existence de ce pont est niée par les uns, affirmée par les autres. Pour ma part, j'ai deux raisons pour penser avec l'affirmative : la première s'appuie sur une observation qui m'est personnelle, la seconde sur le témoignage formel d'un de nos confrères.

En explorant en 1868 cette partie des rives du Gardon, j'ai constaté que le vieux moulin, assis sur la rive gauche, au pied de la barrière qui porte les ruines du château de Sainte-Anastasie, est construit en partie avec des pierres de forte dimension, et en partie avec des matériaux de grand appareil, qui proviennent certainement de quelque ouvrage romain.

Un de nos confrères, M. Eugène Brun, qui a souvent fait de ces bords romantiques du Gardon le but de ses poétiques promenades, et qui leur a dû quelques-unes de ses meilleures inspirations, nous a assuré, ici même, avoir observé, dans le lit du Gardon, ou plutôt contre l'une des berges, la culée d'un pont romain.

Mais je dois ajouter que les renseignements que j'ai pris pour tâcher d'arriver à la constatation de ce fait n'ont pas encore abouti. Ainsi M. Gr. Charvet, consulté par moi, me répondait, le 7 octobre : « J'ai visité ces parages, il y a quelques années, et je n'ai rien vu. J'ai demandé des renseignements à l'un de mes amis, qui a longtemps habité Russan ; j'ai chargé récemment mon ami L. Rochetin de bien examiner les lieux. Aucun

d'eux n'a rencontré des vestiges d'une semblable construction. C'est pourtant une chose importante à éclaircir ; et il pourrait très-bien se faire que la traversée eût lieu, à l'époque celtique, par un gué entre Castel-Viel *(Marbacum)* et Russan, et plus tard, à l'époque romaine, sur un pont établi en face de Sainte-Anastasie. Ce même fait ne peut être révoqué en doute pour la traversée du Gardon entre Remoulins et Lafoux. Le gué, situé à 500 mètres en aval du pont suspendu, était seul pratiqué à l'époque celtique ; il fut remplacé, à l'époque romaine, par le pont en pierre dont la culée est encore visible ».

II. — *Estampille du potier M. Tuccius Trophimus sur une anse de grand vase trouvée dans la crypte d'Uzès.* — La crypte d'Uzès, récemment découverte par M. Lionel d'Albiousse, juge au tribunal d'Uzès et notre associé-correspondant, est assurément un des plus anciens, sinon le plus ancien sanctuaire qui existe dans nos contrées, et l'un des plus curieux monuments du christianisme de l'époque des Catacombes. Notre intention n'est pas d'en faire ici l'histoire, qui a d'ailleurs besoin d'être encore étudiée (1), ni d'en donner une description (2). Mais, parmi les petits débris d'antiquité que M. L. d'Albiousse a pieusement recueillis, en déblayant de ses propres mains

(1) Cfr. la *Notice* publiée par M. L. d'Albiousse ; — abbé Carle, *Sem. rel. du dioc. de Nimes*, 1874, 10 et 31 mai, 21 juin.

(2) Voir la photographie exécutée d'après un dessin de notre confrère M. L. Alègre.

l'étroit couloir [illegible] par lequel on accède à la Chapelle, [illegible] à l'avant-crypte où se trouvent la [illegible] et la vasque destinée au baptême des catéchumènes, — il en est un que l'heureux explorateur nous a soumis pour que nous lui en donnions la lecture, et qui nous a paru d'autant plus intéressant qu'il peut servir à déterminer, au moins d'une manière approximative, l'époque à laquelle le nouveau culte était pratiqué dans la crypte d'Uzès.

C'est une anse de grand vase en terre blanche, où l'on voit empreinte, sur deux lignes, dans un cartouche quadrangulaire, large de 0m,038 et haut de 0m,017, l'estampille du potier.

Ce vase, on ne saurait en douter, a servi à transporter dans l'avant-crypte, au pied de la vasque baptismale, l'eau destinée au sacrement de la régénération. Nous avons donc là une relique de ces temps héroïques où nos pères, traqués par la persécution, allaient chercher, dans les ténèbres d'un hypogée, la vraie lumière, celle qui « illumine tout homme venant en ce monde ».

Voici cette estampille :

(1) Il n'a que 60 centim. de large.

M(arci) Tucci, L(ucii) f(ilii), Tro(phimi) [*figlina*]. *Galeonius*, [*servus*].

« Figline de Marcus Tuccius Trophimus, fils de Lucius Tuccius.

« Galéonius, esclave, ouvrier ».

Etudions maintenant les noms inscrits sur cette estampille.

1. *M. Tuccius Trophimus, Lucii filius.* — C'est la première fois, à notre connaissance, que le nom de famille *Tuccius* apparaît en Gaule. Jusqu'à présent il ne s'était rencontré que sur des inscriptions d'Afrique et d'Italie. C'est déjà une raison de penser que le vase dont notre anse a fait partie était d'importation étrangère. Ce n'est pas qu'il n'existât des figlines locales, et on en a trouvé des preuves incontestables sur plusieurs points de la Gaule ; mais les figlines d'Italie, beaucoup plus nombreuses et plus actives, ayant à leur service d'habiles ouvriers, et surtout des mouleurs qui étaient de véritables artistes, inondaient de leurs produits toutes les provinces de l'empire, même les plus reculées, et ces produits étaient de qualité supérieure.

Cinq inscriptions d'Algérie, trouvées toutes à Lambèse (sauf une à Sétif), nous révèlent l'existence en Afrique, au second siècle de notre ère, de six hommes (1) et de quatre

(1) TVCCIVS.BVCCO (L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie*, 1227).
Q.TVCCIVS.FELIX (*Ibid.*, 1354[9]).
TVCCIVS.FLAVIVS.SATVRNINVS.FORTVNATVS (*Ibid.*, 3,304).
M.TVCCIVS.SILVANIO (*Ibid.*, 1228).
M.TVCCIVS.VRBANVS (*Ibid.*, 315).
M·TVCCIVS..... (*Ibid.*, 315). — Un éclat de la pierre a emporté le *cognomen*.

femmes (1) appartenant à la *gens Tuccia*. Les hommes sont presque tous de simples légionnaires ; les femmes sont filles ou mères de légionnaires, et l'une d'elles a épousé un bas officier *(adjutor)*.

Mais c'est surtout en Italie que cette famille plébéienne paraît avoir été répandue, non plus dans les rangs des légions, mais dans tous les corps d'état se rattachant de près ou de loin à l'exercice des arts manuels ou des métiers. Nous trouvons des *Tuccius* à Salerne (2), à Pouzzoles (3), à Capoue (4), à Bénévent (5), à Rome (6), à

(1) TVCCIA.POSIA (*Inscr. de l'Algérie*, 578).
TVCCIA.TERTVLLA (*Ibid.*, 1228).
TVCCIA.TERTVLLINA (*Ibid.*, 1227).
TVCCIA.VICTORIA (*Ibid.*, 578).

(2) TVCCIVS.SATVRNINVS (*Muratori*, 1988[6]). — Autel votif à Silvain, trouvé à Salerne, transporté à Naples.

(3) C.TVCCIVS.C.F (*Gruter*, 59). — C'est l'un des *magistri* sous la direction desquels une réparation a été faite au temple de *Venus Jovia*.

(4) SP.TVCCIVS. — TVCCIA CLEOPATRA. (*Grut.*, 646[5]). — Cléopatra est la fille de Sp. Tuccius.

(5) C.TVCCIVS.C.F.SABINVS. — C.TVCCIVS.VERECVNDVS. (*Murat.*, 1032[7]). Sabinus est décurion de Bénévent, Vérécundus est son frère.

(6) TVCCIA.ATHENAIS (*Murat.*, 612[11]).
M.TVCCIVS.EVTYCHVS (*Donat. suppl. Mur.*, 3875).
CN.TVCCIVS.EVANTHES (*Murat.*, 1756[3]).
M.TVCCIVS.FAVSTVS (*Ibid.*, 1282[2]).
Q.TVCCIVS.FELIX (*Donat. suppl. Mur.*, p. 387[14]).
TVCCIVS.GABTVLLICVS (*Murat.*, 2063[4]). — Ce surnom rappelle évidemment une origine africaine.
TVCCIA.GALATIA (Galathea ?). (*Ibid.*, 1222[16]).
TVCCIA.H[E]DVLIVM (*Ibid.*, 1615[44]).
M.TVCCIVS.HERMEROS. — TVCCIA.CRYSAIS (*Ibid.*, 1564[1]). — Chrysaïs est l'affranchie d'Hermeros.
TVCCIVS.HERMES (*Grut.*, 278[1]). — Hermes est le greffier de la

Ostie (1), à Orta (2), à Florence (3). Leurs surnoms indiquent presque toujours des gens de petite condition, des affranchis ou même des esclaves. Deux ou trois se sont élevés à des charges municipales. C'est parmi eux que nous avons quelque chance de rencontrer, sinon notre potier Tuccius Trophimus, du moins son père ou l'un de ses auteurs.

La belle estampille du potier trouvée dans la crypte d'Uzès, plus explicite en cela que beaucoup de documents du même genre, ne nous donne pas seulement le prénom, le gentilice et le surnom du propriétaire de la figline d'où était sortie cette amphore; elle nous apprend de plus que le père de ce potier s'appelait *Lucius Tuccius*.

Or, parmi les *Tuccius* que nous avons énumérés en note au bas des pages précédentes, un seul porte le prénom de *Lucius*. C'est un affranchi,

corporation des charpentiers, *scriba collegii fabrorum tignariorum*.

M.TVCCIVS.HILARVS (*Murat.*, 1614[14]).

TVCCIA.LYDIA (*Donat. suppl. Mur.*, 3875).

TVCCIA.VRBANA (*Murat.*, 1551[4]). — Curieuse et longue épitaphe métrique, qui suppose un riche tombeau.

M.TVCCIVS.VENVSTVS (*Ibid.*, 1282[3]). — C'est le père du Faustus ci-dessus.

(1) C.TVCCIVS.ANTIOCHVS (*Grut.*, 1077) — Inscription honorifique élevée par les *Lenuncularii tabularii* (bateliers), l'an 91 de notre ère. — Antiochus n'est pas un dignitaire, mais un membre de la *plebs* de cette corporation.

(2) C.TVCCIVS.SCAEVA. — TVCCIVS.RVFVS (*Murat.*, 1282[3]).

(3) L.TVCCIVS.L.ET.D.LIB.GERMANVS. — TVCCIA.HYACINTHIS (*Ibid.*, 1564[3]). — Hyacinthis est une esclave (*verna*) née dans la maison de Germanus.

TVCCIA.L.L.MNEME (*Ibid.*, 1411[6]).

L. Tuccius Germanus, qui élève, à Florence, un tombeau commun, pour lui-même d'abord, puis pour toute sa *familia,* et en particulier pour une esclave née dans sa maison et nommée *Hyacinthis.* Florence n'est pas loin d'Arezzo, qui était, à cette époque, le centre des plus fameuses figlines de l'Italie. On peut donc supposer avec vraisemblance que *M. Tuccius Trophimus* est le fils du *Lucius Tuccius* de Florence, et qu'il exploitait une figline à Florence ou à Arezzo. Dans ce cas, l'amphore qui porte sa marque de fabrique serait arrivée à Uzès par le commerce d'importation, comme tant d'autres produits de la céramique arétine, qu'on rencontre partout dans la Narbonaise, la Tarraconaise, dans toutes les provinces de l'empire qui avaient de fréquents et faciles rapports de commerce avec l'Italie.

Le nom de l'ouvrier GALEONIVS, qui forme à lui seul la seconde ligne de l'estampille, n'est pas à beaucoup près aussi bien documenté que le gentilice *Tuccius.* C'est la première fois que nous le rencontrons, et tout d'abord nous l'aurions tenu pour suspect, si l'anse elle-même que nous avons sous les yeux permettait la moindre hésitation sur la lecture. Mais non, elle est dans un parfait état de conservation, et le relief des caractères est tel qu'on dirait cette estampille sortie d'hier du moule qui l'a produite.

Il y a dix ans, je n'aurais su à quoi rattacher ce nom *Galeonius ;* mais un diplôme militaire de Vespasien, daté de l'an 76 de notre ère, trouvé en 1867 près de Kustendjé, sur l'emplacement même de Tomes, où le pauvre Ovide s'ennuya si long-

temps et composa ses *Tristes* et ses *Pontiques* (1), nous révèle le nom, jusqu'alors ignoré, d'un consul subrogé, *Galeone Tettieno Petroniano* (2).

Du gentilice *Galeo,-onis* (3) provient évidemment le nom de l'ouvrier ou de l'esclave *Galeonius* (4). Ainsi *Petr-onius,* de *Petr-o,-onis,* et bien d'autres qu'on pourrait citer comme exemples.

Ajoutons que M. Robert Mowat, dans ses excellentes études d'onomatologie comparée, constate que les noms terminés en *-onius* « sont particulièrement fréquents en Etrurie et en Ombrie » (5).

Des inscriptions assez nombreuses sur lesquelles nous avons relevé le gentilice *Tuccius,* une seule porte une date positive; c'est celle des *Lenuncularii* d'Ostie. Les noms des consuls *Manius Acilius Glabrio* et *Marcus Valerius Homulus* la placent à l'an 152 de notre ère; mais c'est dans tout l'espace du second siècle que nous paraissent s'échelonner les autres inscriptions non datées mentionnant des membres de la *gens Tuccia.*

Le diplôme militaire accordé par Vespasien au

(1) On sait qu'il y mourut, en l'an 18 après J.-C.

(2) *C. I. L.*, t. III, p. 853.

(3) Etymologiquement, ce nom *Galeo* et son dérivé *Galeonius* doivent être rattachés (croyons-nous), non au latin *galea*, « casque », mais au grec γαλέα, γαλέη, γαλῆ, « chat, fouine, belette ». Cet augmentatif serait ainsi le pendant de *Cato,-onis,* augmentatif de *catus.*

(4) Je lis *Galeonius*, et non *Galeonus ;* car, bien que la branche droite de l'N ne dépasse pas sensiblement le niveau supérieur des lettres voisines, elle est remarquablemeat plus haute que la branche gauche ; ce qui permet de supposer qu'elle contient l'I.

(5) *Des noms familiers chez les Romains*, p. 22.

soldat prétorien L. Ennius Ferox, et qui nous a révélé le gentilice *Galeo*, est de l'an 76; mais le nom servile *Galeonius*, dérivé de celui du consul Galéo Tettiénus Pétronianus, ne saurait être antérieur au dernier quart du Ier siècle ou aux premières années du second.

C'est donc toujours au second siècle que nous ramènent nos documents; et si c'est à cette époque que notre amphore a servi aux cérémonies de l'initiation chrétienne, c'est une preuve que, dès lors, le nouveau culte, officiellement proscrit et obligé de se cacher, se célébrait déjà dans la crypte d'Uzès.

III. — *Inscription de l'époque carlovingienne constatant une donation faite à l'église Saint-Théodorit d'Uzès.* — J'ai déjà publié, dans nos *Mémoires*, trois inscriptions carlovingiennes d'Uzès que m'avait fait connaître M. L. Rochetin (1). C'est encore à M. Rochetin que je dois la première indication de l'inscription suivante, fort intéressante pour l'histoire de l'église d'Uzès.

(1) *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1867-68, pp. 105-112.

.....

...ET FI... ??

....MENTVM·PA...?

ECLAM: *B*]EATI· BAVDILII: ET: SCI :FIRMINI: CV: SV[*IS* :*AP*
PEND]ITIIS : ECLAM : SCI : IVLIANI : ET : BASILISSE : C[*V*
SV]IS : APPENDITIIS : ECLAM : SCI : AVGENDII[: *CV* :
SV]IS : APPENDITIIS : VOLOBRICA : QVANT [*V* :
QV]ANTV: AB: INTEGRO : CASSIO[(1)]NEM :
QVANTV : AB : INTEGRO : CAPANIACVM : [*CV* : *MOLEN*
DINIS :]FARINARIIS : ET : MACIPIIS
SCO :]THEODORITO
DEDIT : *CV* : *SVIS* : *PER*]TINENTIIS (2)

. . . . . .

La lecture des deux fragments de ligne qui sont en tête de la pierre est beaucoup trop incertaine pour que je croie pouvoir essayer des suppléments. C'est là que se trouvait, sans aucun doute, le nom du donateur.

(1) Ici se trouve un *nodus* ou rognon de silex incorporé à la pierre, sur lequel le ciseau de l'ouvrier a dû renoncer, et qui l'a forcé de couper en deux le mot CASSIO-NEM.

(2) Les caractères typographiques ne me permettent pas de rendre d'une manière satisfaisante la physionomie de cette inscription, où se remarquent la plupart des abréviations conformes au goût de l'époque : les I dans les D, les V dans les Q, etc.

Voici la lecture et la traduction du reste :

[Ec(c)l(esi)am b]eati Baudilii et san(c)t(i) Firmini, cu(m) su[is append]itiis ; ec(c)lesiam san(c)t(i) Juliani et [sancte] Basilisse, c[u(m) su]is appenditiis ; ec(c)lesiam san(c)t(i) Augendii, [cu(m) su]is appenditiis ; Volobrica quant[u(m) qu]antu(m) (1) ab integro ; Cassionem, quantu(m) ab integro ; Ca(m)paniacum, [cu(m) molendinis] farinariis et ma(n)cipiis,— [s(an)c(t)o] Theodorito — [dedit cu(m) suis per]tinentiis.....

« ..... a donné à Saint-Théodorit, avec toutes leurs appartenances, les églises et domaines dont les noms suivent :

« L'église du bienheureux Baudile et de S. Firmin, avec ses dépendances ;

« L'église de S. Julien et de Ste Basilisse, avec ses dépendances ;

« L'église de S. Eugène, avec ses dépendances ;

« Valabrix, en totalité ;

« Caisson, en totalité ;

« Campagnac, avec les moulins à blé et les serfs de ce domaine ».

Le diplôme de Louis l'Aveugle en faveur de l'évêque Amélius (2) nous apprend que, dans les

(1) L'ouvrier qui a gravé l'inscription a, par une inadvertance évidente, répété, au commencement de la 5e ligne, le mot QVANTVM, qu'il venait de graver à la fin de la 4e, après VOLOBRICA.

(2) *Gall. Christ.*, t. VI, Instr., col. 293. — «... Humiliter poscens quatenus S. Theodorito res quasdam priscis temporibus attributas, sed quorumdam cupiditate sublatas, restituere deberemus ».

dernières années du IXe siècle, deux de ces églises, *Saint-Baudile* et *Saint-Julien*, et l'un de ces domaines, *Campagnac*, avaient été, par la cupidité de quelques seigneurs voisins, enlevés à l'église cathédrale de Saint-Théodorit. Ce fut ce roi de Provence qui les lui fit restituer en 896, avec d'autres églises et domaines dont nous n'avons pas à nous occuper ici, puisqu'ils ne sont pas mentionnés dans notre donation.

Cette donation est donc bien antérieure au diplôme de 896, puisque ce diplôme, en parlant de ces églises et de ces domaines, dit : *Res quasdam S. Theodorito* PRISCIS TEMPORIBUS *attributas.* Mais à qui faut-il en faire honneur? Est-ce à quelque seigneur laïc, comme ce Raynald qui, en 823, donne à l'église de Saint-Théodorit la terre de Jalong dans le comté d'Uzès, et l'église de Saint-Martin-de-Caux dans le comté d'Agde (1)? ou bien à quelque évêque d'Uzès du VIIIe siècle? Les documents historiques étant muets sur ce point, on ne pourrait émettre à ce sujet que des conjectures sans base.

Le diplôme de 896 nous révèle encore que l'église Saint-Baudile, située au nord et dans le voisinage d'Uzès, avait été bâtie par S. Firmin: *Ecclesiam S. Baudilii a parte aquilonis, non longe ab eadem civitate, a S. Firmino, ejusdem civitatis pastore, constructam.* Le saint évêque Firmin, qui avait donné pour patron à cette

(1) Gr. Charvet, *Catalogue des évêques d'Uzès*, dans le *Bull. de la Soc. litt. et scientif. d'Alais*; année 1870, p. 133.

église le Martyr nimois, ne se doutait certes pas, dans son humilité, que, moins de deux siècles après sa mort, la reconnaissance populaire associerait son nom à celui de S. Baudile pour désigner l'église où il était enterré et où des miracles s'opéraient sur son tombeau. C'est sous ce double titre qu'elle figure déjà à la première ligne de notre inscription : *Ecclesiam beati Baudilii et sancti Firmini.* Le nom de S. Firmin devait même absorber et faire complétement disparaître celui du patron primitif. Dès le milieu du XII[e] siècle, cette église est appelée *abbatia S. Firmini* (1).

La seconde église mentionnée dans notre inscription est celle de Saint-Julien et Sainte-Basilisse : *Ecclesiam sancti Juliani et* [*sancte*] *Basilisse.* Le diplôme de 896 lui donne un patron de plus, S. André (2) ; mais, à partir de 1156, S. André et S[te] Basilisse ont disparu, et cette église ne sera plus connue désormais que sous le nom de Saint-Julien (3).

Ecclesiam S. Augendii, c'est l'église Saint-Eugène, dont on voit encore actuellement les ruines adossées à une maison d'exploitation rurale de la commune de Saint-Maximin (4). — *Augendius*

(1) *Gall. Christ.* t. VI, Instrum., col. 299.

(2) *Necnon et ecclesiam in honore S. Juliani martyris et S. Andreæ apostoli et S. Basilissæ virginis.*

(3) Sur cette église et sur la précédente, voir le mémoire de M. L. Rochetin : *Recherches historiques sur l'ancien bourg de Saint-Firmin*, dans le *Bull. de la Soc litt. et scientif. d'Alais*, année 1873, p. 250.

(4) Gr. Charvet, *le château de Saint-Privat*, p. 7.

n'est qu'une altération dialectale d'*Eugenius*. Nous en avons un exemple sur le territoire même de Nimes. L'abbaye de Saint-Gilles possédait, aux premières années du XIIe siècle, au hameau de Courbessac, commune de Nimes, une église appelée, dans un acte de 1119, *ecclesia Sancti Eugenii de Corbessat* (1). Cette église a disparu de bonne heure; mais le quartier où elle était située en a gardé le nom, qu'on retrouve, dans les compoids de Nimes, sous les formes suivantes : *Sanctus-Augen*, 1380; *Sant-Eugen*, 1479; *Sainct-Augen*, 1671.

Volobrica, Valabrix, et non Valabrègue. On pourrait hésiter, parce que cette dernière localité s'appelle en latin *Volobrica;* mais il y aurait alors *Volobricam*, tous les noms étant et devant être à l'accusatif. *Volobrica*, au contraire, est l'accusatif régulier de *Volobr-ix,-icis*. D'ailleurs, la terre de Valabrègue, aussi loin que peuvent remonter les témoignages historiques, appartenait à la maison de Toulouse et fut ensuite réunie au domaine royal.

Cassionem, Caisson, qui devint plus tard Saint-Paulet-de-Caisson. C'est sur ce domaine que Guillaume de Vénéjan devait fonder, en 1200, la chartreuse de Valbonne.

Campaniacum, cum molendinis farinariis, Campagnac, où s'éleva plus tard (avant 1156) le monastère de Saint-Nicolas, « l'un des plus con-

(1) Bullaire de Saint-Gilles ; et Mén., *Hist. de Nimes*, t. I, Pr., p. 29, col. 1.

sidérables du diocèse d'Uzès, et qui, pendant tout le XIIIe et le XIVe siècles, fut l'objet des libéralités des seigneurs d'Uzès et le lieu de leur sépulture » (1). A l'époque de notre inscription, et même aux dernières années du IXe siècle, Campagnac n'était encore qu'un *beneficium*, mais il avait déjà ses « moulins bladiers »; il les a gardés jusqu'à la Révolution, malgré les terribles inondations du Gardon, qui, plus d'une fois, les a détruits ou avariés (2).

La pierre où se trouve cette inscription est restée fort longtemps encastrée dans un mur de la cour de la maison de M. le baron de Castille, à Uzès. Elle en a été, dans ces dernières années, extraite, puis transportée dans une cour du Duché.

Novembre 1873.

I.— *D'un vase en verre colorié trouvé à Nimes en 1857.* — Le 18 novembre 1873, je reçus de M. E. Dufour, lieutenant-adjoint au bureau arabe d'Aïn-Béida, province de Constantine, la lettre suivante. — « Monsieur le Conservateur..... Je m'occupe depuis quelque temps, de recherches sur les anciennes verreries, tant au point de vue artistique et de l'ornementation employée dans le temps, qu'à celui de l'industrie et des moyens d'action

(1) *Le prieuré et le pont de Saint-Nicolas-de-Campagnac*, p. 12.
(2) *Ibid.*, p. 32 et 135.

dont disposaient alors les ouvriers Romains ou Grecs chargés de ce genre de travail. Je n'ai point la prétention de refaire l'historique d'une question qui, tout en laissant subsister bien des points obscurs, a été complétement élucidée ; mais je voudrais, par de patientes recherches et des comparaisons successives, déterminer, à l'aide des spécimens arrivés jusqu'à nous, toutes les transformations subies par l'art de nos anciens verriers. Je pourrais mettre ainsi à la disposition des personnes compétentes, des matériaux précieux, qu'elles pourraient utiliser avec succès, si elles étaient tentées, dans l'avenir, de traiter cette intéressante question.

« Je possède déjà un grand nombre de renseignements fort utiles, provenant soit des conservations de l'Etat, soit des cabinets particuliers ; et j'y ajoute tous les jours les observations personnelles résultant de fouilles que je fais pratiquer à mes heures de loisir. Je ne crois pas cependant être arrivé au terme de mes investigations ; et j'en ai acquis la preuve dernièrement, dans une conversation que j'ai eue avec M. Héron de Villefosse, attaché au musée des antiques de Paris. Il m'a, en effet, affirmé que, parmi les richesses que renferme votre Musée, il se trouvait un verre antique *peint* d'une grande beauté.

« L'annonce de cette peinture sur verre m'a beaucoup intrigué ; car je ne croyais pas qu'il existât des ornementations sur verre de cette nature. Je ne veux pas parler évidemment des verres de plusieurs couleurs fondues qui sont assez communs, mais de sujets représentant des personna-

ges, des fleurs ou des animaux. Il est clair que, si cette peinture s'est conservée visible jusqu'à aujourd'hui, c'est qu'elle faisait corps avec la matière première. C'est la notion rudimentaire de l'art des émailleurs. La nomenclature des objets trouvés à Pompéi ne donne rien de semblable, et je serais porté à penser que cet objet est unique.

« Je vous serais donc très-reconnaissant et infiniment obligé, si vous vouliez bien m'adresser le catalogue dans lequel figure ce verre, etc.

Voici ma réponse à M. E. Dufour : — Monsieur, — Depuis tantôt un an que les objets antiques enfermés dans deux grandes vitrines de notre Maison-Carrée ont été transportés à la Bibliothèque de la Ville et confiés à mes soins, j'ai, avec deux de mes confrères de l'Académie du Gard (MM. Aurès et Flouest), classé provisoirement, après les avoir nettoyées et étudiées, les diverses séries d'antiques qui composent cette collection. La série des vases en verre y est relativement assez riche ; mais je puis vous assurer qu'il n'y a pas de vase en *verre peint*.

Comment expliquer alors que M. Héron de Villefosse vous ait dit avoir vu, au musée de Nimes, « un verre antique peint, d'une grande beauté »? — C'est ce que je vais essayer de faire.

M. Aug. Pelet, membre de l'Académie du Gard, mort depuis plusieurs années, mit sous les yeux de cette Académie, dans sa séance du 17 avril 1857, « un verre antique qu'on venait de découvrir à Nimes, en creusant les fondations d'un mur, dans une vigne, à l'ouest de l'Abattoir », et dont le propriétaire lui avait fait don. D'après

M. Pelet, ce vase était un spécimen unique de la peinture sur verre pratiquée par les Romains. — Je vis alors ce vase, et l'impression qui m'en est restée, c'est que les personnages et les oiseaux qui y étaient représentés (*Combat des Pygmées contre les grues*) avaient été obtenus par des applications de pâtes de diverses couleurs, incorporées au vase au moyen d'une seconde cuisson.

Ce vase n'a jamais fait partie de la collection d'objets archéologiques de notre Musée, et M. Héron de Villefosse ne peut l'avoir vu qu'entre les mains de M. Pelet, ou de quelque personne à qui M. Pelet l'aura cédé. Celui-ci en envoya alors une aquarelle à M. Mérimée, qui lui répondit : « Votre vase me paraît infiniment curieux. Ce serait un cadeau magnifique pour Cluny ou pour le Louvre; de toute façon, cela me semble digne d'un musée » (Voir *Procès-Verbaux de l'Acad. du Gard*, 1857-1858, p. 114).

Qu'est devenu ce vase? M. Pelet l'a-t-il donné à Cluny, au Louvre, ou à toute autre collection publique ou particulière? C'est ce que je ne saurais dire; mais je puis vous certifier que la nôtre ne le possède pas; ce que je regrette d'autant plus qu'il a été trouvé sur notre territoire.

Notre collection étant à peine organisée, nous n'avons point de catalogue imprimé; sans quoi, je me serais fait un devoir de vous en envoyer un exemplaire.....

II. — *Inscription inédite de Paterna, fille de Solibitis.* — Cette inscription provient-elle encore de Probiac, comme celles que j'ai données plus

haut ? C'est à Barum, dans la cour de la maison Dumas, qu'elle se trouvait en 1873, lorsque M. Charvet en a fait pour moi un estampage dont voici la lecture :

PATERNA · SOLIBITIS · FILIA
S]IBI · ET · PATERNO · F
ET · MA]NSUETAE · FILIAE

[*Pater*]*na*, *Solibitis f*[*ilia*]. [*Sib*]*i et Paterno f*[*ilio*], [*et Ma*]*nsuetae*, *fi*[*liae*].

« Paterna, fille de Solibitis, a fait ce tombeau pour elle-même, ainsi que pour son fils Paternus et pour sa fille Mansueta ».

La pierre, dans son état actuel, n'a aucun encadrement et n'en a peut-être jamais eu. Elle a, du reste, souffert, surtout du côté gauche où plusieurs lettres ont disparu. Les caractères sont longs et minces, les traits transversaux inclinent de gauche à droite; c'est ce qu'on est convenu d'appeler le caractère rustique.

Le nom propre *Solibitis* a bien la physionomie celtique. — On connaît la ville de *Solimariacum*, que Zeuss (p. 772) pense avoir pris son nom d'un chef *Soli-marus*, qui l'aurait fondée. Ce nom de *Soli-marus* figure depuis longtemps sur nos listes épigraphiques (1). Il faut y joindre son diminutif *Soli-marion*, trouvé à Nimes, sur

(1) SOLIMARVS || LEITVRONIS, à Brignon. — *Notice des trav. de l'Ac. du Gard pendant l'année 1808*, p. 345.

un autel votif aux Proxumes (1), et le nom de femme *Soli-rix* dont je vais parler (Voir ci-dessous, nº III).

III. — *Inscription inédite de Solirix.* — C'est sur un estampage pris, il y a vingt-cinq ans, par notre savant et toujours regretté confrère, le capitaine Achille Colson, alors que la pierre se trouvait encore dans la maison Séguier, que je transcris cette inscription, curieuse au point de vue des noms celtiques qu'elle nous a conservés.

CN · EXCINGILLI · F
SOLIRIGI · VXSORI
ET · PARENTIBVS · FECERVNT

Cn(aei) Excingilli f(ilii) Solirigi, uxsori [*ejus*], *et parentibus* [*suis*] *fecerunt.*

« Les fils de Cnéus Excingillus ont élevé ce tombeau à Solirix, femme de celui-ci, ainsi qu'à leurs père et mère ».

Pour trouver un sens à cette épitaphe incorrectement rédigée, j'ai été obligé de suppléer les pronoms *ejus* et *suis*.

Ce qui me paraît intéressant dans ce texte épigraphique, ce sont les deux noms celtiques, *Excingillus* et *Solirix*.

Excing-illus est déjà connu. Zeuss le cite, dans le passage suivant, comme un exemple des diminutifs gaulois en *illus* : « ILL et ELL frequenter obviæ terminationes in nominibus vetustis galli-

(1) *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1850-51, pp. 48-49.

cis deminuentes videntur, præsertim in nominibus virorum et feminarum, ex. gr. *Roscillus, Celtillus, Abducillus,* apud Cæsarem; *Otacillus, Otacilla, Excingilla*, etc., in inscriptionibus; præterea in nominibus fluviorum et locorum, ex. gr. *Mosella* juxta *Mosa, Mursella* justa *Mursa* (1)».

Soli-rix est tout à fait nouveau; mais il se compose de deux éléments sur l'interprétation desquels les celtistes paraissent être d'accord : *sawl*, copia, multitudo (2); et *rig*, rex (3).

IV. — *Inscription de la bibliothèque du couvent des Dominicains de Nimes* (XVIIe siècle). — Lorsque les Frères Prêcheurs, revenus à Nimes dans les premières années du XVIIe siècle, furent enfin, après un demi-siècle de procès contre nos consuls religionnaires (4), mis en possession du Château-Royal et de ses dépendances, qui leur avaient été assignés par ordre de Louis XIII, en échange de leur ancien couvent ruiné pendant les guerres religieuses, ils se mirent vaillamment à l'œuvre et se construisirent peu à peu, dans les masures qui leur étaient livrées, et parfois au détriment de ce qui restait de la porte romaine (5), une résidence convenable.

Une des plus grandes et des plus belles salles du couvent était la Bibliothèque. On y accédait

(1) *G. C.*, p. 304.
(2) Zeuss, *G. C.*, p. 408.
(3) *Ibid*, p. 280.
(4) Voir l'abbé Goiffon, *Les Ordres religieux mendiants à Nimes*, pp. 43-56.
(5) *Ibid.*, p. 56.

par un escalier à quatre paliers, bordé d'une rampe en fer forgé, ornée de « six boules de bronze », achetées « six livres pièce » (1). Au-dessus du linteau de la porte, dans un cadre formé par de profondes moulures, on lisait l'inscription suivante :

BIBLIOTHECA
1689

Cette bibliothèque fut, en effet, inaugurée en mai 1689, par la tenue d'un chapitre provincial (2). Un certain nombre de volumes et de manuscrits conservés aujourd'hui dans la Bibliothèque de notre ville, et la pierre qu'on vient de voir, voilà ce qui reste, après moins de deux siècles, tristement féconds en révolutions de toute sorte, de la bibliothèque construite et ornée, en 1689, par les Dominicains.

La pierre a été donnée à la ville par M. Samuel Guérin, et réunie à notre collection épigraphique. — Les caractères ont 0m06 de hauteur.

(1) Nous n'avons pu retrouver le prix-fait passé par le procureur des Dominicains avec les entrepreneurs Causse et Duplan pour la construction de cette salle ; mais nous avons rencontré, dans le registre des recettes et dépenses du couvent pour ces années-là (Arch. dép. H. 625, *Invent. somm. de M. A. de Lamothe*), diverses mentions d'à-compte qui leur sont payés pour ce travail.

(2) L'abbé Goiffon, *les Ordres rel. mend. à Nimes*, p. 56.

V. — *Inscriptions romaines de Foissac, dont deux inédites.*

1. — Inscription d'Helvia Marciana.

D(is) Manibus) Helvi[a]e Marcianenis. T(itus M(arcianus) Sextilius matri optim[a]e posuit.

« Aux manes d'Helvia Marciana. Titus Marcianus Sextilius a élevé ce tombeau à la meilleure des mères ».

Pour montrer une fois de plus que les textes épigraphiques qui nous ont été transmis par les auteurs des deux derniers siècles ont absolument besoin d'être contrôlés par des personnes compétentes sur les monuments eux-mêmes, quand par bonheur on peut les retrouver, je vais transcrire

(1) L'M et l'E sont liés.

ici la lecture que Ménard a donnée de cette inscription, d'après le *Voyage littéraire* des Bénédictins DD. Martenne et Durand, partie I, p. 303.

D · M
FVLVIÆ
MARCIANÆ
....ΔTΔM
SEXTILLVS
MATRI · OPTIMÆ
POSVIT

Ménard, toujours d'après les Bénédictins, indique cette inscription comme se trouvant à Uzès, « à la porte S. Etienne » (1); elle se trouve aujourd'hui au château de M. de Fontarèche, à Foissac. C'est un cippe de 0m63 de haut, et de 0m14 seulement de large. L'inscription est encadrée, non d'une guirlande, mais d'un ornement affectant la forme d'une corde ou d'une tresse.

Marcianenis. — Dans mon fascicule relatif aux *Découvertes* de l'année 1872 (Janv. 1872, nº III), j'ai déjà fait remarquer l'usage assez fréquent, dans la Narbonnaise, de cette singulière déclinaison, tout à fait inconnue à la langue classique, et qui donne aux noms propres féminins un génitif en *enis* et un datif en *eni*. Cette pierre nous en fournit un nouvel exemple.

On remarquera que les Bénédictins (ou plutôt

(1) *Hist. de N.*, t. VII, p. 466.

le capiscol d'Uzès, sur le cahier duquel ils ont copié leurs inscriptions, ont remplacé par quatre points, au commencement de leur 4e ligne la syllabe NIS qui les embarrassait. Bien que ces trois lettres soient, sur la pierre, aussi distinctes et aussi lisibles que tout le reste.

2. — *Inscription inédite de T. Attius Paternus*

D M S
T · ATTII
PATERNI

D(is) M(anibus) · T · Attii Paterni.

« Aux manes de Titus Attius Paternus ».

Cette pierre qui, comme la précédente et la suivante, gît dans le jardin de M. de Fontarèche, à Foissac, est d'une étonnante conservation : on la dirait gravée d'hier. Il faut qu'elle ait été enterrée avant d'avoir subi longtemps les injures de l'air. Tout y est simple, noble et sévère, le cadre aussi bien que les caractères, et la rédaction, qui se distingue par une brièveté de bon goût.

Le nom de la *gens Attia* nous a été transmis par d'assez nombreux monuments funéraires trouvés à Nimes ou sur le territoire arécomique. Sans parler de la magnifique inscription trouvée à Clarensac en 1758 et déposée aujourd'hui dans l'enceinte extérieure de la Maison-Carrée, où nous voyons un *Attius* portant, comme le nôtre, le surnom de *Paternus*, voici, à Foissac même, l'épitaphe d'un autre membre de la même famille :

3. — *Inscription inédite de T. Attius Marcellus.*

[D · M]
T · ATTI · T · F · VOLT (1)
MARCELLI

[*D(is*) *M(anibus)*] *T(iti) Attii*, *T(iti) f(ilii)*, *Volt(inia tribu)*, *Marcelli.*

« Aux manes de Titus Attius Marcellus, fils de Titus, de la tribu Voltinia ».

Le D · M est absent ; il se trouvait sans doute sur un fronton triangulaire superposé à la pierre qui nous est restée. C'est une disposition qu'on remarque fréquemment dans ces sortes de monuments.

Sauf cette différence et la ligature des lettres LT dans VOLT, on retrouve, dans cette inscription, tout ce que nous avons remarqué dans la précédente : conservation parfaite, brièveté des formules, pureté des caractères. Ces deux pierres sont certainement l'œuvre du même ciseau.

T. Attius Marcellus était le fils de *T. Attius Paternus.* Une inscription, donnée par Ménard (t. VII, p. 463), d'après Guiran (*Inscr. Uceti.*, à la fin de son msc.) et les Bénédictins (*Voy. Litt.*, partie I, p. 300) a fait connaître depuis longtemps l'épitaphe d'une ATTIA · MARCELLA ; c'était la fille de notre *T. Attius Marcellus.* Guiran et les Bénédictins donnent cette pierre comme ayant été

(1) L et T sont liés.

trouvée, au XVI^e siècle, dans la cathédrale d'Uzès ; elle est aujourd'hui à Serviès, encastrée dans le mur d'une maison appartenant à M. de Robernier, d'Uzès, où notre confrère, M. Aurès, l'a estampée récemment.

Une autre pierre qui se trouvait, du temps de Guiran, *in ædibus Passeronis juxta Castellum*, nous donne le nom d'un frère de notre *T. Attius Marcellus*. Cette pierre a disparu aujourd'hui ; mais la copie de Guiran, qui prouve qu'elle était déjà incomplète à gauche et par en haut, permet de la compléter ainsi :

[*D·M*
T·ATTI·T·F·VOLT]
IVCVNDI
[T·A]TTIVS·MARCELLUS
FRATER

Décembre 1873.

I. — *Epitaphe de Primus, fils de Tertius.*

D M
PRIMVS · TERTI
ET·SECVNDELLA
FRATRI·P

La partie supérieure des lettres composant la troisième ligne, ET·SECVNDELLA, a été emportée

par un sillon transversal, qui semble avoir été tracé en vue de les effacer.

Cette épitaphe, que je transcris d'après un estampage qui m'a été remis par M. G. Charvet et qui avait été pris par lui sur une pierre encastrée dans le mur méridional d'une cour, à Trespau, près d'Alais, m'offre l'occasion :

1° De constater une fois de plus l'inexactitude de certains transcripteurs;

2° De mettre en face l'une de l'autre deux *éditions* d'une seule et même épitaphe, l'une *biffée* et rejetée comme incorrecte (elle n'offre, en effet, aucun sens, c'est celle que nous venons de transcrire), l'autre reçue comme bonne et définitive.

M. Trélis, secrétaire de l'Académie du Gard, a inséré, à la page 347 de sa *Notice des travaux de l'Académie pendant l'année 1808*, les trois textes suivants, qu'il avait reçus de M. d'Hombres :

XIV

D · M
C · NAMANTI
O · SEVERINO

D · M
PRIMVSTERTI
FRATRI · P

XV

D. M.
PRIMOTE
RTIFILIO
SECVNDIL
LA · FRATRI
P · P.

« A Trespau, auprès d'Alais ».

Qui ne croirait, en voyant ces textes ainsi disposés, que les deux inscriptions comprises sous le nº XIV étaient tracées côte à côte, sur la même pierre, et qu'elles ont été trouvées au même lieu ? Il n'en est rien pourtant. Une lettre de l'abbé Boissier de Sauvages à Séguier (avril 1770), que nous avons retrouvée dans les notes volantes de celui-ci, nous apprend qu'il y a là trois inscriptions, ou du moins trois pierres séparées; que la première (1) a été trouvée à Aubrèspy (?), et que les deux autres « sont à une portée de carabine de Trespau, à M. l'abbé Dupin, entre Mons et Trespau, paroisse de Saint-Privat, diocèse d'Usez ».

Non-seulement la disposition adoptée par M. d'Hombres est fautive en ce qu'elle fait croire que ces deux inscriptions se trouvent sur la même pierre, mais encore la seconde (celle de gauche) est incomplète d'une ligne, la troisième, que M. d'Hombres n'a sans doute pu lire, à cause du large sillon qui la traverse et qui en a emporté la partie supérieure. Trente-huit ans auparavant, l'abbé de Sauvages avait été plus habile, et le texte qu'il communique à Séguier est parfaite-

(1) Voici comment cette inscription doit être lue, d'après le texte communiqué par l'abbé de Sauvages à Séguier :

GN · AMANTI
O · SEVERINO

Gn(aeo) Amantio Severino.

« A Cnéius Amantius Sévérinus ».

Le D·M donné par M. d'Hombres n'existe pas sur la copie de l'abbé de Sauvages, que nous croyons très-exacte.

ment conforme à celui que m'a fourni mon estampage et que j'ai donné ci-dessus, en tête de cet article.

Ce texte, il est vrai (et je l'ai déjà remarqué) ne peut se construire grammaticalement et par suite ne présente aucun sens; et c'est pour cela qu'il a été *bâtonné* et remplacé par une autre inscription, trouvée au même lieu, et dont le texte (voir, à la page 304, le nº XV), identique dans la lettre de l'abbé de Sauvages (1770) et dans la communication faite à l'Académie, en 1808, par son parent M. d'Hombres, doit se lire ainsi :

D(is) M(anibus). Primo, Tertii filio. Secundilla fratri p(iissimo) p(osuit).

« Aux manes. A Primus, fils de Tertius. Sécundilla a élevé ce tombeau à son tendre frère ».

Primus, Sécundilla, Tertius, ces surnoms, qui nous laissent ignorer le *gentilitium,* nous révèlent du moins que, dans cette famille évidemment rustique et plébéienne, on se conformait à cet usage que nous avons déjà constaté (voir ci-dessus, Août, nº III) de désigner les enfants par un surnom qui rappelait l'ordre de primogéniture.

II. — *Epitaphe inédite de Quartus Sévérinus.* — Voici une inscription dont je me suis procuré successivement plusieurs estampages faits par des personnes compétentes. La pierre qui la porte, encastrée dans le mur d'une maison du village de Serviès appartenant à M. de Robernier, d'Uzès, est dans un état parfait de conservation : les caractères sont du plus beau style et de la meilleure

époque, aucune lettre n'est douteuse; — et pourtant elle reste jusqu'à présent inexplicable pour moi.

D M
QVAR · T · S
QVAR·T·SE
VERINO
F · V I.V

III. — *Inscription inédite de C. Pompéius Blésus.* — Dans la plaine, à 8 kilom. E.-N.-E. d'Alais, à la Liquière, maison de campagne ayant appartenu à feu notre confrère le docteur Serre, le célèbre oculiste; aujourd'hui à M. Parran, directeur de la compagnie de Mokta-el-Hadid, on a trouvé, en même temps que diverses poteries, une pierre de $1^{m}25$ en largeur, sur $0^{m}37$ en hauteur, où sont gravées, en beaux caractères de $0^{m}07$ de haut, les deux lignes suivantes :

C · POMPEIO · SEX · F · VOL · BLAESo
SEX · POMPEIVS · BLAESVS · FRATER (1)

C(aio) Pompeio, Sex(ti) f(ilio), Vol(tinia tribu), Blaeso, Sex(tus) Pompeius Blaesus, frater.

« A Caius Pompéius Blésus, fils de Sextus, de la tribu Voltinia, son frère Sextus Pompéius Blésus ».

(1) Ces trois dernières lettres sont liées ensemble et forment monogramme.

Voilà deux frères qui, distingués seulement par leurs prénoms, portent tous deux le surnom de *Blaesus*. Etaient-ils réellement *blaesi*, c'est-à-dire « bègues », ou bien était-ce un surnom héréditaire dans cette branche de la *gens Pompeia?* La seconde hypothèse est la plus probable.

Bien que cette inscription ait un aspect monumental et que les caractères en soient fort beaux, on voit que l'ouvrier chargé de la graver, ayant mal calculé la proportion de ses caractères, s'est vu réduit à recourir, à la fin de chacune des lignes, à des expédients rarement admis dans des monuments de ce genre ; ainsi, la première ligne se termine par un petit o, qui entre dans le creux supérieur de l'S; et la seconde ligne, par un monogramme, formé des trois lettres T, E, R.

APPENDICE.

I.

La XXII^e^ Légion.

M. A. Allmer, dans son excellente monographie *Inscriptions de Vienne en Dauphiné* (t. II, p. 68), résume ainsi, d'après Borghesi, ce que nous savons de la XXII^e^ Légion Primigenia :

« La seconde des deux légions désignées par le numéro XXII est celle qui avait le surnom de *Primigenia*, et avait été créée par Claude, en même temps que la XV^e^ du même surnom, probablement à la suite de la guerre de Bretagne ; elle est maintes fois citée par Tacite dans ses *Histoires*, mais presque toujours sous la fausse leçon *duodevicesima*, qu'il y a lieu de corriger partout par *duoetvicesima*. La XVII^e^, la XVIII^e^ et la XIX^e^ ayant été, toutes trois, complétement détruites, avec Varus en Germanie, en l'an 9 de notre ère, et n'ayant pas été rétablies, évidemment la XVIII^e^ ne peut pas s'être trouvée mêlée aux événements des années 69 et 70 ; et, d'autre part, l'épitaphe de Dillius Vocula, légat de la prétendue *duodevicesima* (*Hist.*, IV, 24), épitaphe encore existante au siècle dernier, et copiée par Muratori (697, 5) le dit expressément : LEG*atus* IN GERMANIA LEG*ionis* XXII PRIMIGENIAE. La nécessité de la correction étant donc démontrée, on voit la légion, cantonnée dans la Germanie supérieure, à Mayence, prêter, le premier jour de l'année 822 (de J.-C. 69), serment à Galba ; ensuite une partie, envoyée en Italie par Vitellius, vaincre à Bédriac les Othoniens, et se faire battre à Crémone par les Flaviens ; et l'autre partie, restée en Germanie sous le commandement de Vocula, passer honteusement, en 823 (de J.-C. 70), après avoir déjà reconnu Vespasien, sous les enseignes de Classicus et de Tutor ; mais bientôt, repentante de sa défection, venir rejoindre l'armée de Cérialis et obtenir de lui son pardon.

« Plus qu'aucune autre des légions qui ont résidé en Germanie, la XXII[e] a laissé sur le Rhin, et principalement à Mayence, de nombreux souvenirs, et aussi plus qu'aucune autre, elle a fait sur le fleuve un long séjour ; n'ayant même jamais, depuis sa création, quitté la province supérieure. Effectivement, Spartien (*Did.*, 1) nous montre Didius Julianus, qui parvint à l'empire, « commandant en Germanie, du temps de Marc-Aurèle, la vingt-deuxième Primigénia » ; ensuite, une brillante série d'inscriptions à dates consulaires, du recueil des *Inscriptions du Rhin*, nous la fait suivre depuis l'an 931 jusqu'en 983 (de J.-C. 178 à 230), et nous la trouvons encore successivement rappelée sur les médailles de Septime Sévère, de Gallien, de Victorin et de Carausius. Elle subsistait donc bien certainement au temps de Dion, et ce n'est pas sans une grande surprise qu'on remarque son absence sur la liste qu'il a dressée des légions existantes à son époque. L'absence est, toutefois, plus apparente que réelle ; car c'est à la XXII[e] que doit être rapporté ce que dit cet auteur d'une légion XX[e] de la Haute Germanie, peut-être la même, selon lui, que la XX[e] Valéria de Bretagne, mais qui « déjà, lorsqu'il écrivait, n'était plus connue sous ce nom ». Il ressort des termes mêmes des explications de Dion, aussi bien que du rapprochement de son énumération avec le tableau légionnaire de celle des deux colonnettes de Rome où ce tableau est complet, qu'il s'agit de la XXII[e] Primigénia ».

A propos de ce qu'affirme Borghesi, que la légion XXII[e] Primigénia ne sortit point de la Germanie supérieure, M. Henzen (note aux pp. 254 et 203) remarque « qu'elle fit, quelque temps, partie de l'armée de la Germanie inférieure, probablement pendant l'absence de la I[e] Minervia, appelée par Trajan à prendre part à la guerre de Dacie. Son séjour dans la Germanie inférieure est prouvé par plusieurs inscriptions de Bonn, et le fait que ce séjour correspond à l'époque des guerres contre les Daces résulte de deux inscriptions de la vallée de Brolh, consacrées sous le même légat, par le même centurion, et dans lesquelles sont nommées les mêmes légions, si ce n'est que la I[e] Minervia y est remplacée par la XXII[e] Primigénia ».

Elle vint aussi à Lyon combattre contre Albin ; la circonstance qu'elle figure sur les médailles de Septime Sévère et le rapprochement de la province où elle tenait garnison permettent de le penser.

Une inscription offerte pour la conservation de Caracalla à la *Fortuna Redux* de la légion (Orelli, 4247) semble également laisser entrevoir une expédition qui l'aurait momentanément éloignée de sa résidence habituelle ; hypothèse pour la justification de laquelle le règne de Caracalla n'offre d'autres probabilités que le semblant de guerre qu'il fit, en 214, à divers peuples d'Allemagne, notamment

aux Cattes et aux Rhètes, et le surnom d'*Antoniniana*, porté par elle, et qu'elle pourrait avoir mérité en cette occasion.

Elle a porté ce même surnom d'*Antoniniana*, en l'honneur aussi d'Héliogabale (Mommsen, *Inscript. helv.*, 219); et celui d'*Alexandriana*, en l'honneur de Sévère Alexandre (Orelli, 181 et 5127), mais non pour avoir fait partie de l'armée avec laquelle cet empereur se proposait, en 235, d'entrer en Germanie. Elle l'avait déjà alors depuis plusieurs années.

Quant à ceux de *Pia Fidelis*, ils lui sont donnés par un certain nombre d'inscriptions, dont la plus ancienne est du temps d'Hadrien, et la plus récente de celui d'Alexandre Sévère, après qui on les lui trouve encore sur les médailles de Gallien, où elle est dite *Pia* « pour la VI^e^ fois », *Fidelis* « pour la VI^e^ fois », et même *Pia* « pour la VII^e^ fois», *Fidelis* « pour la VII^e^ fois ». Il est à remarquer que ces médailles, ainsi que celles de Carausius, présentent le numéro de la légion écrit, tantôt par XXII, et tantôt par IIXX, manière insolite, il est vrai, mais qui signifie également « vingt-deuxième » et est l'exacte traduction en chiffres du *duoetvicesima* de Tacite. C'est fautivement qu'Eckhel (7, p 403) explique ce second chiffre par « dix-huitième » (Voy. Borghesi, 4, p, 255, note).

Suivant les apparences, elle avait cessé d'exister ou avait changé de nom, à l'époque de la *Notitia dignitatum*; il ne se rencontre, dans ce document, aucun souvenir d'elle.

M. Allmer donne ensuite (aux pp. 75-83), les noms des légats, tribuns, centurions, sous-officiers et soldats de la XXII^e^ Primigénia, qui nous ont été conservés par les monuments épigraphiques; liste à laquelle il faudra ajouter le nom de l'adjudant centurion Sextus Matucénus Frontinus.

A propos du nom de *Syronia Quieta*, femme de notre Matucénus, j'ai oublié de rapprocher ce nom de *Syronia* de celui de la déesse *Sirona*, dont le culte est associé à celui d'Apollon sur trois inscriptions, dont l'une offre cette particularité, qu'elle a été élevée par un vétéran de la XXII^e^ légion Primigénia (Orelli, 2047). Les deux autres sont dans Gruter (37, 10 et 11). — Cfr. A. Héron de Villefosse, *Gazette archéol.*, 2^e^ année, p. 8.

II.

Le Conseiller-poète Jean Barnier et sa famille.

Jean Barnier, conseiller au Présidial de Nimes, né dans cette ville en 1600 et mort en 1659, avait laissé en manuscrit des poésies galantes composées par lui en l'honneur des dames de Nimes de la première moitié du XVIIe siècle.

Nous ne connaissons malheureusement ces poésies que par les quelques lignes que leur a consacrées Ménard (t. v, p. 630), qui en avait trouvé le recueil dans un cahier de 85 pages faisant partie de la bibliothèque du marquis d'Aubais. A l'époque de la dispersion de cette riche bibliothèque, J.-F. Séguier, chargé par Mme la marquise d'Urre, fille et héritière du marquis d'Aubais, d'évaluer la plupart des imprimés et des manuscrits et d'en procurer la vente, entretint avec elle, à ce sujet, une correspondance pendant les années 1779-1781. Un assez grand nombre des lettres de Mme d'Urre et des notes et brouillons de Séguier font aujourd'hui partie des manuscrits de la Bibliothèque de la Ville. A la fin d'un brouillon portant la date de septembre 1780, Séguier dit à Mme d'Urre : « Les poésies de Barnier resteront, avec votre permission, pour notre Académie ». Je ne doute pas que Mme d'Urre ne se soit rendue à ce désir. Comment se fait-il pourtant que ce manuscrit ait disparu, et que la trace en soit complétement perdue?

M. Michel Nicolas (*Hist. littér. de Nimes*, I, 424) a parlé des poésies de Jean Barnier; mais il ne l'a connu que par la courte notice de Ménard, et encore doit-il l'avoir lue bien rapidement. Ainsi, il fait naître notre conseiller-poète en 1660, erreur reproduite par la *Biographie Didot* (t. IV, p. 539); et cependant Ménard place, avec toute vraisemblance, vers l'année 1632 la composition de ces poésies. Ainsi encore, Ménard nous dit que Jean Barnier « eut du goût et une inclination particulière pour Renée de Malherbe, qu'il a déguisée sous le nom de Lynde ». Et M Michel Nicolas transforme ainsi ce passage : « Il eut un goût décidé pour la poésie et une vive admiration pour Malherbe, qu'il prit pour son modèle ». Singulier quiproquo, par suite duquel l'auteur de l'*Histoire littéraire de Nimes* prend pour le poète François Malherbe une fille du lieutenant de l'intendant de Languedoc Jean-Balthazar de Malherbe, qui a laissé son nom à un domaine des environs de Nimes, connu sous le nom de

Château de Malherbe, et qui forme aujourd'hui, sous les noms de *Grand-Malherbe* et de *Petit-Malherbe* deux exploitations rurales de la commune du Caylar.

Les documents sur lesquels nous avons dressé la généalogie suivante de la famille Barnier sont tous empruntés aux registres de l'Etat-civil.

Nous n'avons su à quelle génération de nos Barnier rattacher :

1° *Jean Barnier*, comte du palais de Latran et chevalier de l'ordre du Pape, à Avignon, qui épousa Anne des Seguins, par contrat passé devant Monteil, notaire, le 15 mars 1609 (Pithon-Curt, III, p. 250) ;

2° *Pierre Barnier*, prieur de Maruéjols-lez-Gardon, dont l'existence nous est révélée par l'Armorial de Nimes (Bibl. de Nimes, 13,810²). Voici comment ses armoiries sont blasonnées (p. 21, n° 261) : *D'azur à un chevron d'or, accompagné de 3 poules d'argent, 2 en chef affrontées et 1 en pointe ; et un chef d'argent chargé de 3 étoiles de gueules*. Si l'on compare ce blason à celui que les « Jugements sur la Noblesse de Languedoc » par M. de Bezons, donnent, en 1668, aux Barnier du Présidial, on ne pourra s'empêcher de penser que le prieur Pierre Barnier portait les mêmes armes qu'eux, par conséquent était de la même famille ; mais que ces armes furent mal lues par les commis chargés, en 1694, de les enregistrer, moyennant la somme de 20 livres. Ainsi, il mirent un chevron d'*or* au lieu d'un chevron d'*argent*, 3 *poules* au lieu de 3 *grues* et un chef d'*argent* à la place d'un chef d'*or*.

I. *Antoine Barnier*, né dans les dernières années du XV^e^ siècle, marié en 15... à N. N., testa le 10 mai 1541. Il eut un fils du même nom que lui (n° II).

II. *Antoine Barnier*, docteur et avocat, épousa, le 17 août 1572, *Gabrielle de Boileau de Castelnau*, testa le 5 octobre 1618 et mourut le 1^er^ mai 1622. — Il eut pour enfants : 1. *Jean* (n° III) ; 2. *Louise*, qui épousa le conseiller *André de Villar*, *sieur de Vallongue*, et mourut le 16 mars 1636, après avoir donné naissance à un fils, baptisé sous le nom de *François*, le 1^er^ mars ; 3. *Claudine*, qui épousa *Gilles d'Aldebert*, docteur et avocat, juge de la baronnie de Sauve, dont elle devint veuve en 1629. Une naïve autobiographie du procu-

reur Pierre Graverol, père de François, l'un des fondateurs de notre Académie, contient, au sujet de *Claudine Barnier*, sa belle-mère, les lignes suivantes : « Ladite demoiselle *Claudine de Barnier* décéda dans la maison de son deffunt mari, en la ville de Sauve, le dimanche 21 mai, à dix heures du soir, et [fut] inhumée le lendemain au soir au cimetière de ladite ville fort honnorablement, regretée generalement de tous ceux de sa connoissance, comme ayant vécu en femme d'honneur et craignant Dieu » ; 4. *Antoine*, qui épousa, en 1616, *Gaspare de Villar*, et en eut un fils baptisé sous le nom de *David*, le 27 décembre 1617.

III. *Jean Barnier*, conseiller au présidial, épousa, en 1508, *Louise de Pontailhé* (1), testa le 3 janvier 1617 et mourut avant 1634. — *Louise de Pontailhé* était déjà veuve en 1634, comme le prouve l'acte de baptême, extrait des registres de la Cathédrale, que nous citons en note (2) ; elle ne mourut que le 26 août 1652. — *Jean de Barnier* en avait eu : 1. *Jean* (n° IV) ; 2. *Tiphaine*, baptisée le 22 mars 1603 ; 3. *Catherine*, baptisée en décembre 1604 ; 4. *Claudine*, baptisée le 24 octobre 1607, épousa le ministre *François de Rozel*, et mourut le 16 mai 1669 ; 5. *Gabrielle*, baptisée le 1er mars 1610, épousa, en 1630, *Charles de Baudan-Villeneuve*, et mourut le 25 août 1658 (3).

IV. *Jean Barnier*, seigneur de Caissargues, conseiller au Présidial, né en 1600, épousa, le 7 avril 1639, *Marie de Faret*, et mourut le 8 mai 1659. — Il avait eu de nombreux enfants : 1. *Charles* (n° V) ; 2. *Pierre-Armand*, né en 1643, mort le 13 juin 1682 ; 3. *Maximilien*, né en 1645 ; 4. *Camille*, né en 1646 ; 5. *Françoise*, née en 1648, morte le 9 mai 1654 ; 6. *Jean*, né en 1650 ; 7. *Marie*, née en 1651, morte le 9 juin 1670 ; 8. *Edouard*, né en

(1) Ce nom est écrit de quatre ou cinq manières différentes dans les actes de l'Etat-civil : *Portalliers*, *Portulans*, *Pontallier*.

(2) 13 juillet 1634. A esté baptisé *Pierre Duprix*, fils de Messire *Guillaume Duprix*, docteur en droit, et de damoiselle *Marguerite de Malhan*. Parrain, Messire *Pierre de Malhan*, docteur en droit de la présente ville ; et marraine, damoiselle *Louise de Pontalhé*, veuve à feu Mr Me *Jean Barnier*, conseiller, faisant profession de la R. P. R., et pour elle, damoiselle *Louise de Rousson*, femme à M. Jean Rosset, seigneur *de Vic*, conseiller au présidial.

(3) *Charles de Baudan* se remaria bientôt avec *Lucrèce de Bergoise de Montserier*. Elle lui donna un fils qui fut baptisé, le 9 juin 1663, sous le nom de *Théodore*, et présenté par noble *Théodore de Bôtra*, de la ville d'Orange.

1653 ; 9. *Théodore*, né en 1654. Les six garçons vivaient encore en 1668, époque où ils furent maintenus dans leur noblesse par arrêt souverain du 3 décembre.

V. *Charles Barnier*, seigneur de Caissargues, conseiller au présidial jusqu'en 1684, puis lieutenant des maréchaux de France au département de Nimes. Né en 1640, mort le 10 mars 1709. Il avait épousé, en 1673, *Jeanne de Granier*, dont il eut : 1. *Pierre-Charles* (N° VI) ; 2. *Diane*, présentée au baptême, le 16 décembre 1677, par son oncle *Armand de Barnier* et *Diane de Finor*, morte le 28 février 1682 ; 3. *Angélique-Thérèse*, présentée au baptême, le 17 janvier 1679, par *François de Ginestous*, seigneur *de Montdardier*, et *Louise de Barnier*, dame de *Saint-Jean-de-Gardonnenque* ; 4. *Camille*, présenté au baptême, le 24 avril 1680, par *Jeanne de Finor de Granier*, son aïeule maternelle ; 5. *Marie-Elisabeth*, baptisée le 14 septembre 1682, épousa, le 17 mai 1700, *Jacques de Baudan-Langlade*, sieur *de Trescol* ; 6. *Dauphine-Emilie*, baptisée le 3 décembre 1683, épousa, le 30 juin 1711, *Charles de Froment*, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Thiérache, âgé de 45 ans, habitant de Lunel ; 7. *Louis*, baptisé en secret (1), le 17 août 1687 ; 8. *Henri*, baptisé dans les mêmes conditions, le 10 septembre 1690 ; 9. *François-Gabriel*, présenté au baptême, à la Cathédrale, par *François de Sandricourt*, gouverneur de Nimes, et *Gabrielle-Thérèse de Louet*, comtesse *de Calvisson*.

VI. *Pierre-Charles Barnier*, seigneur de Caissargues, lieutenant-colonel d'un régiment de dragons, né le 3 janvier 1675, épousa, le 4 avril 1707, *Marie-Madeleine de Baudan*, âgée de 22 ans, fille de feu Louis de Baudan, sieur de Vestric. Il en eut d'abord une fille, *Jeanne-Emilie*, née à Nimes, le 30 octobre 1710, et sans doute aussi d'autres enfants, dont nous ne retrouvons pas les traces dans nos registres, les hasards de la carrière militaire lui ayant fait quitter le pays.

---

(1) L'exercice public de la R. P. R. avait été suspendu à Nimes, le 23 septembre 1686.

ADDENDA ET CORRIGENDA.

P. 41. C'est à tort que j'ai dit que l'autel votif des *Corioledenses* et des *Budenicenses* en l'honneur de Jupiter était perdu. Cette pierre se trouve encore à l'hermitage de Collias.

P. 60, l. 8. (Voir ci-dessus, p. 102-103). — Lisez : (Janvier, n° III).

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIER SEMESTRE.

Janvier 1873.

I. Le tombeau de la fille d'Annibal..... 5
II. Inscription de Gratilla Successa..... 7
III. Matapan de Jacques Tiépolo, doge de Venise..... 8
IV. Inscription chrétienne provenant de l'église de Saint-Laurent..... 10
V. Inscription inédite de S. Elius Straton..... 11
VI. Epitaphe de la famille Praden, dans l'église de Margueritte 12
VII. Inscription inédite de Q. Fabius Atticus..... 14
VIII. Inscription de Cécilius Cassibratus..... 15

Février 1873.

I. Inscription de Titia Sévérina..... 17
II. Personnage sur le culot d'un petit vase en verre..... 18
III. Intaille sur cornaline..... 19
IV. Inscription inédite de M. Cominius Emilianus..... 19
V. Inscription inédite de Q. Cosconius Onésimus..... 22
VI. Autel votif à Jupiter et à Auguste..... 23
VII. Inscription inédite de Primus, fils de Primitivus..... 26

Mars 1873.

I. Epitaphe métrique de Bernard Ursi ou des Hours..... 27
II. Gros sou du canton de Schwitz..... 30
III. Réparation d'honneur à Marcella..... 31
IV. Inscription inédite de C. Gellius Maternus..... 33
V. Véritable inscription de Cornélia Chresté..... 34
VI. Inscription inédite de Cantius Varrus..... 35

Avril 1873.

I. Inscription d'un portique au génie topique d'Aramon..... 36
II. Autel votif à Sulivia Idennica et à Minerve..... 38
III. Autel votif inédit des Corioledenses et des Budenicenses en l'honneur de Jupiter..... 40
IV. Autel votif inédit à Mars Budenius..... 43

Mai 1873.

I. Inscription d'Asellia Muta et d'Asellia Synété..... 45
II. Inscription inédite d'un adjudant-centurion de la XXII^e^ légion..... 48
III. Inscription inédite de Silvina, fille de Silvanus..... 50
IV. Scène d'intérieur sur un fragment de vase sigillé..... 51
V. Inscription inédite de Seccia Sécundina..... 51
VI. Denier de la famille Julia..... 53

Juin 1873.

I. Inscription inédite de Q. Pompéius Primus..... 54
II. Drachme massaliote trouvée à Brignon..... 55
III. Inscription du XVII^e^ siècle sur une maison d'Arpaillargues. 56
IV. Pièce de quatre sols de Louis XIV..... 57
V. Inscription inédite de Vallia Béronicé..... 58
VI. Inscription inédite de Livia Chrysopolis..... 60
VII. Inscription inédite de Blésa et d'Annia Servata..... 61
VIII. Inscription inédite de Titia Tertia, flaminique augustale. 61

SECOND SEMESTRE.

Juillet 1873.

I. Inscription gréco-latine de Saint-Ambroix..... 65
II. Blanc à la croisette de François Ier..... 68
III. Inscription inédite du sévir L. Messius Evhodus..... 69
IV. Sceau du clerc Guillaume Martin... 70
V. Poterie grise trouvée à Saint-Bénézet-de-Cheyran..... 71

Août 1873.

I. Inscription du tisserand P. Brittius Saturninus..... 72
II. Inscriptions antiques inédites recueillies par M. de Valfons au château de Castelnau..... 76
1. Inscription de Carinia Marcellina..... 77
2. Inscription de Pétinius Paternus..... 78
3. Inscription de Q. Marius Dubitatus..... 81
4. Inscriptions de Sénocundus Servatio et de Quintia Servatilla..... 82
5. Inscription de Maria Secundilla..... 84
6. Inscription inédite de L. Sévérianus..... 85
III. Inscription inédite de Sénocondia Primula..... 85

Septembre 1873.

I. Inscription inédite de Matucénus Primus..... 87
II. Inscription inédite de Matugénus, fils de Montanus... 88
III. Inscription opisthographe mentionnant la donation d'une somme de 20,000 sesterces, de métairies, de fonds de terre situés au bord du Rhône, et du port de Chamone. 89
IV. Inscription inédite de Cn. Servilius Séranus..... 95
V. Fragment retrouvé de l'inscription bilingue en l'honneur de T. Julius Dolabella..... 95

Octobre 1873.

I. Objets antiques trouvés à Marbacum..... 98
II. Estampille du potier M. Tuccius Trophimus sur une anse de grand vase trouvée dans la crypte d'Uzès..... 102
III. Inscription de l'époque carlovingienne constatant une donation faite à l'église Saint-Théodorit d'Uzès..... 109

Novembre 1873.

I. D'un vase en verre colorié trouvé à Nimes en 1857..... 115
II. Inscription inédite de Paterna, fille de Solibitis..... 118
III. Inscription inédite de Solirix..... 120
IV. Inscription de la bibliothèque du couvent des Dominicains de Nimes (XVII^e siècle)..... 121
V. Inscriptions romaines de Foissac, dont deux inédites.
1. Inscription d'Helvia Marciana..... 123
2. Inscription inédite de T. Attius Paternus..... 125
3. Inscription inédite de T. Attius Marcellus..... 126

Décembre 1873.

I. Epitaphe de Primus, fils de Tertius..... 127
II. Epitaphe inédite de Quartus Sévérinus..... 130
III. Inscription inédite de C. Pompéius Blésus..... 131

Appendice.

I. La XXII^e Légion..... 133
II. Le conseiller-poète J. Barnier et sa famille..... 136

Nimes, typographie Clavel-Ballivet, rue Pradier, 12.